



Conseil économique et social

Distr. générale
23 janvier 2014
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-septième session

7-11 avril 2014

Évaluation de l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution [65/234](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport reposant sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en se fondant sur les meilleures données et analyses concernant la population et le développement et en tenant compte de la nécessité d'adopter une approche systématique, globale et intégrée des questions de population et de développement, faisant face aux nouveaux défis concernant la population et le développement et à l'évolution de la thématique du développement, et d'intégrer davantage les objectifs ayant trait à la population et au développement dans les mécanismes de développement mondiaux.

Les conclusions de l'examen confirment très largement le consensus dégagé à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), selon lequel le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits de l'homme sont des conditions préalables au développement, à la dignité et au bien-être de tous les peuples et que les droits en matière de santé sexuelle et procréative et une compréhension des conséquences de la dynamique des populations sont les bases essentielles du développement durable. En ce qui concerne les jeunes, il faut protéger leurs droits fondamentaux, leur en assurer l'exercice, investir dans un enseignement de qualité et des connaissances pratiques, leur donner l'accès aux services de santé procréative et sexuelle, et à l'information dans ce domaine, y compris à une



éducation sexuelle complète, en plus de leur offrir des possibilités d'emploi, afin de les aider à bâtir leur capacités de résistance et de créer les conditions dans lesquelles ils peuvent réaliser pleinement leur potentiel.

La voie du développement durable, exposée dans le plan directeur, exige une action plus volontaire et de nouvelles innovations pour : élargir les droits de l'homme et tous les individus contre les atteintes aux droits de l'homme, contre les actes de discrimination et de violence, afin que chacun ait la possibilité de contribuer au développement et d'en bénéficier; investir dans les talents et la créativité des adolescents et des jeunes du monde entier dans leur intérêt comme pour assurer croissance et innovation à l'avenir; assurer la protection des personnes âgées et veiller à ce qu'elles ne tombent pas dans l'exclusion et participent véritablement à la vie de la société; renforcer les systèmes de santé afin d'ouvrir l'accès universel à la santé en matière de sexualité et de procréation pour que chaque femme puisse s'épanouir et que les enfants puissent grandir dans les conditions les plus propices; construire des villes viables qui enrichissent la vie urbaine autant que la vie rurale; tirer parti des avantages qu'apporte la migration et traiter les problèmes qu'elle soulève; et transformer l'économie mondiale afin de garantir un avenir durable à notre planète et faire en sorte que tous les peuples partagent au-delà de 2014 un avenir commun en matière de droits de l'homme, de dignité et de bien-être.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Dignité et droits de l'homme	10
III. Santé	18
IV. Mobilité et lieu de vie	27
V. Gouvernance et respect du principe de responsabilité	32
VI. Durabilité	35
VII. Financement du Programme d'action	37
VIII. La Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	40

I. Introduction

1. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, adopté en 1994, témoigne d'un consensus remarquable entre les divers États Membres de l'Organisation des Nations Unies et autres parties concernées sur le fait que le développement est axé sur les êtres humains. Il reconnaît également qu'un meilleur accès à la santé et à l'éducation et que la protection des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes et des adolescents, dont les droits en matière de santé sexuelle et procréative, garantiront le moment venu une amélioration des conditions sociales et économiques et contribueront à ralentir l'accroissement démographique. Le Programme d'action repose sur un ensemble de principes fondamentaux établissant un nouveau modèle pour la population et le développement qui est axé sur l'être humain et imprègne tous les aspects concernés de la condition humaine. Il a également ouvert des perspectives nouvelles en adoptant une approche holistique du développement, qui souligne le lien entre population et viabilité écologique.

2. Les politiques démographiques définies dans le Programme d'action marquent une nouvelle orientation qui privilégie davantage l'autonomisation des individus et la création de conditions favorables à l'égalité d'accès aux emplois, à des systèmes de gouvernance transparents et responsables, afin de donner à tous les moyens d'atteindre le niveau le plus élevé de bien-être et de développement que la réalisation d'objectifs démographiques. Le Programme d'action a repositionné la démographie par rapport au développement en tenant compte de l'interdépendance entre démographie, croissance économique durable, environnement, modes de consommation, gouvernance, justice sociale et égalité des sexes. Il considère que la qualité de la vie dépend en dernier ressort de l'action de l'homme. Les gouvernements devaient réaliser en une vingtaine d'années les buts et les objectifs du Programme d'action en intégrant les politiques démographiques et de développement à la planification globale du développement fondé sur la justice sociale et la réduction de la pauvreté, dans le cadre d'une stratégie de développement durable et équitable reposant sur les droits de l'homme.

3. En décembre 2010, dans sa résolution [65/234](#) sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, l'Assemblée générale a demandé que soit entrepris l'examen du Programme d'action et des principales mesures pour la poursuite de son application en se fondant sur les meilleures données et analyses concernant la population et le développement et en tenant compte de la nécessité d'adopter une approche systématique, globale et intégrée des questions de population et de développement. L'Assemblée a également souligné qu'il importait de faire face aux nouveaux défis concernant la population et le développement et à l'évolution de la thématique du développement et d'intégrer davantage les objectifs ayant trait à la population et au développement dans les mécanismes de développement mondiaux.

4. L'examen réalisé, en consultation avec l'Assemblée générale et les autres partenaires compétents désignés pour donner suite à la résolution [65/234](#), a consisté à faire la synthèse de différentes sources clés, y compris une enquête mondiale auprès des États Membres de l'ONU et d'autres, des consultations aux niveaux mondial et régional, des consultations sur une gamme de questions concernant l'environnement, y compris les jeunes, les droits de l'homme et la santé des femmes, et une analyse des progrès réalisés depuis 1994. Les réponses à l'enquête

mondiale, à laquelle ont répondu 176 États et 6 territoires et zones représentant toutes les régions, ont été analysées aux niveaux mondial et régional.

Inégalités des progrès depuis 1994

5. Les résultats de l'examen confirment pleinement la validité du consensus dégagé à la Conférence internationale sur la population et le développement. Dans les pays en développement, le pourcentage d'individus vivant dans un état d'extrême pauvreté est passé de 47 % en 1990 à 22 % en 2010, soit une baisse de plus de 50 %, ce qui signifie que le nombre de personnes souffrant d'extrême pauvreté a été réduit d'environ un milliard. D'importantes avancées ont été réalisées de 1999 à 2009 dans l'achèvement du cycle d'études primaires, en particulier pour les filles; 158 pays disposent dorénavant de lois fixant l'âge minimum du mariage à 18 ans ou au-dessus; le taux de mortalité maternelle mondiale a diminué de 47 % de 1990 à 2010; et le taux mondial de fécondité a diminué de 23 %.

6. Il existe un lien étroit entre l'accroissement du taux d'alphabétisation des femmes, un niveau plus élevé de santé au sein des familles et l'accroissement du produit intérieur brut. L'entrée des femmes dans le secteur manufacturier à vocation exportatrice dans certaines régions de l'Asie a été un ressort essentiel de la croissance économique de la région. Des progrès réalisés dans le niveau d'instruction des filles contribuent également au succès de l'économie fondée sur la connaissance en Asie et en Amérique latine. De nombreux pays ont connu un développement économique important, alors que parallèlement le taux de croissance démographique mondial n'a cessé de diminuer, passant de 1,5 % par an pendant la période de 1990 à 1995 à 1,1 % par an pendant la période de 2010 à 2015.

7. Les progrès ont été toutefois inégaux et fragmentés et de nouveaux défis, réalités et possibilités ont surgi. Par exemple, les progrès vers la réalisation de l'égalité des sexes sont loin d'être universels et les problèmes liés à la discrimination et à la violence sexiste persistent dans tous les pays. Des millions de mariages d'enfants et de mariages forcés et précoces continuent d'être conclus au mépris des lois et des obligations internationales en matière de droits de l'homme. Des centaines de millions de femmes vivent dans des pays dans lesquels la violence domestique ne constitue pas une infraction ou dans des pays dans lesquels, lorsqu'elle constitue effectivement une infraction, les lois qui la sanctionnent ne sont pas appliquées. La pauvreté structurelle menace davantage les chances de survie et le bien-être des femmes que d'autres groupes de population. Le manque d'accès aux services de santé, en particulier aux services de santé sexuelle et procréative, et le fardeau de la production alimentaire, de l'approvisionnement en eau potable, et du travail non rémunéré pèsent sur les femmes et les filles de manière disproportionnée. Outre la discrimination et les inégalités entre les sexes, un grand nombre de personnes continuent d'être stigmatisées, de faire face à la violence, aux inégalités structurelles et à d'autres menaces à leur bien-être en raison de leur âge, ou parce qu'elles sont handicapées ou parce qu'elles appartiennent à un groupe autochtone ou une minorité raciale ou ethnique, ou en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelles, entre autres.

8. La classe moyenne s'est développée mais les inégalités se sont creusées, tant à l'intérieur d'un même pays qu'entre les pays. Plus de 70 % de la population mondiale la plus pauvre vit dans les pays à revenu intermédiaire ou à revenu élevé. Moins de 1 % de la population détient 40 % de la richesse mondiale, tandis que les

69 % les plus pauvres n'en possèdent que 3 %. Les inégalités font obstacle à la confiance et à la cohésion sociale, constituent une menace pour la santé publique et marginalisent les pauvres et la classe moyenne, qu'elles tiennent à l'écart des influences politiques et des progrès économiques et sociaux. Les tendances actuelles en matière de concentration des richesses nuisent aux efforts de réduction de la pauvreté et de promotion du progrès humain.

9. De même, les grands progrès réalisés dans les domaines de la santé et de l'espérance de vie n'ont pas profité à tous. Des progrès considérables ont été réalisés ces 20 dernières années concernant certains aspects de la santé sexuelle et procréative tels que la santé maternelle et infantile, la prévention du VIH/sida et la lutte contre le VIH/sida et l'utilisation des contraceptifs mais, en 2010, 800 femmes sont décédées chaque jour dans le monde de causes liées à la grossesse et à la maternité et, en 2008, 8 millions de femmes âgées de 15 à 24 ans ont fait l'objet dans les pays en développement d'avortements non médicalisés, facteur en partie responsable du nombre élevé de décès liés à la grossesse parmi les adolescentes. La découverte des médicaments antirétroviraux a permis de prévenir 6,6 millions de décès liés au sida, dont 5,5 millions dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, encore que, dans certaines régions, l'incidence du VIH soit en hausse ou ne baisse plus. Dans le même temps, l'incidence de maladies non transmissibles est en hausse dans tous les pays.

10. Environ un milliard de personnes vivent dans les 50 à 60 pays qui n'ont enregistré que des progrès limités dans les domaines de la santé et du bien-être en 1994. C'est dans ces pays, et parmi les populations plus pauvres au sein des pays plus riches, qu'un grand nombre d'objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement n'ont pas été atteints.

Réalités, difficultés et possibilités nouvelles

11. La population mondiale a franchi la barre des 7 milliards en 2011, soit le double de ce qu'elle était en 1970. La baisse spectaculaire du taux de fécondité depuis la Conférence internationale sur la population et le développement s'est traduite par une baisse du taux mondial de croissance démographique. Si l'on se tourne vers l'avenir, les projections établies par l'ONU sur la base de l'hypothèse moyenne prévoient que la population mondiale comptera 8,4 milliards de personnes en 2030 et passera à 9,6 milliards en 2050. La presque totalité de cette croissance aura lieu dans les pays en développement.

12. Les tendances démographiques mondiales et régionales masquent une hétérogénéité considérable et croissante de situations. La transition démographique liée à la baisse des taux de fécondité et de mortalité, à laquelle s'ajoute l'exode rural, a entraîné des changements sans précédent dans la taille et la répartition géographique des populations, ainsi que dans la pyramide des âges.

13. La baisse des taux de fécondité – due en partie au recul prononcé de la mortalité infantile et postinfantile et à l'élargissement des choix offerts aux femmes – a permis aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire d'enregistrer une croissance économique inhabituellement rapide, connue sous le nom de « dividende démographique ». La proportion de la population en âge de travailler n'a jamais été aussi importante dans ces pays, et ces cohortes peuvent – si une formation, des services de santé et des possibilités d'emploi suffisants leur sont

fournis – contribuer à accélérer la croissance et le développement économiques. En Afrique subsaharienne, la population âgée de 15 à 24 ans va fortement augmenter au cours des 10 prochaines années.

14. Au niveau mondial, le nombre des personnes âgées de 60 ans et plus devrait passer de 870 millions en 2014 à plus de 2 milliards en 2050. Les personnes âgées constituent le groupe de population dont la croissance est la plus rapide alors que la structure de la famille et des ménages évolue rapidement avec pour conséquence un affaiblissement des réseaux d'entraide familiale. Bien que des progrès importants aient été réalisés dans le domaine des soins de santé ces dernières décennies et que l'espérance de vie ait augmenté, un grand nombre de personnes âgées, en particulier dans les pays en développement, continuent de souffrir d'une santé déficiente parce qu'elles n'ont pas accès à des soins de santé abordables et suffisants. En raison d'une espérance de vie plus longue chez les femmes, les femmes âgées sont plus nombreuses que les hommes âgés dans la plupart des sociétés et souvent plus vulnérables. Le vieillissement de la population soulève des problèmes sur les plans social, économique et culturel pour les personnes, les familles et les sociétés, mais offre aussi un potentiel à long terme qualifié de deuxième dividende démographique qui peut enrichir tant les ménages que la société dans son ensemble : l'amélioration des possibilités d'investissement dans l'éducation des enfants et une plus grande accumulation de biens personnels et collectifs résultant d'une espérance de vie plus longue, d'un accroissement moins rapide de la population active et du vieillissement de la population.

15. Les tendances en matière de mariage et la façon dont les personnes s'organisent au sein des ménages ont connu d'énormes changements ces 20 dernières années, qui ont entraîné des types plus variés de ménages, y compris une augmentation importante du nombre de personnes vivant seules, qui se marient tard ou pas du tout, qui décident de ne pas avoir d'enfant ou d'élever des enfants en tant que parent unique. De tels changements modifient radicalement les problèmes liés à la fourniture de logements sûrs et adaptés, de soins à long terme pour les personnes âgées et d'une protection sociale, et posent en outre le problème plus général de modes de consommation et d'utilisation de l'énergie non viables.

16. Depuis la tenue de la Conférence sur la population et le développement, un plus grand nombre de personnes se déplacent, que ce soit à l'intérieur des pays ou d'un pays à l'autre. On estime qu'il y avait en 2005 plus de 750 millions de personnes vivant dans leur propre pays mais en dehors de la région où se situe leur lieu de naissance. Le nombre de migrantes seules ou chefs de ménage et principaux soutiens de famille est de plus en plus important. Plus de la moitié de la population mondiale vit désormais dans les villes et on estime qu'au cours des 30 prochaines années, la croissance démographique concernera principalement les zones urbaines. Malgré les nombreuses difficultés qu'elles soulèvent, y compris un niveau élevé de violence et les risques liés à l'implantation sauvage, les villes continuent d'attirer les populations rurales, en particulier les jeunes adultes à la recherche d'un meilleur travail et d'une plus grande liberté sociale.

17. Les migrations internationales sont aujourd'hui beaucoup plus complexes et variées qu'autrefois. En 2013, on a recensé 232 millions de migrants internationaux, dont le travail et les envois de fonds ont bénéficié tant aux pays de destination qu'aux pays d'origine. La croissance et la diversification des mouvements migratoires ont fait qu'un nombre croissant de pays sont touchés par les migrations

internationales et qu'un grand nombre sont à la fois pays d'origine, de transit et de destination.

18. La croissance économique mondiale s'accompagne d'une augmentation préoccupante des émissions de gaz à effet de serre. En 2013, la concentration en dioxyde de carbone dans l'atmosphère a passé la barre symbolique des 400 parties par million, ce qui tendrait à indiquer que les chances de maintenir les changements climatiques en dessous d'un niveau nuisible s'amenuisent. Les changements climatiques menacent les moyens d'existence et le bien-être de la plus grande partie de la population mondiale, y compris des populations qui n'ont que peu ou pas contribué à ces émissions. La nécessité d'une véritable volonté politique à l'échelle mondiale s'impose chaque jour de plus en plus.

19. L'accès au téléphone portable et à Internet de même que la généralisation des médias sociaux dans tous les pays et les régions ont rendu bien plus accessibles l'information et les connaissances. Ils ont permis à un grand nombre de personnes de prendre conscience de leurs droits et des inégalités dont elles sont victimes au fur et à mesure qu'elles découvraient comment vivent les autres. La révolution de l'information peut donner aux individus les moyens d'agir et d'accroître leurs capacités, mais un grand nombre d'entre eux sont laissés pour compte dans un monde qui est sous l'emprise de la mondialisation et qui dépend de l'information.

20. Les objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés au début de ce siècle, reflètent dans l'ensemble le consensus dégagé à la Conférence internationale sur la population et le développement. Tous deux sont des éléments essentiels à la formulation du programme de développement pour l'après-2015. Depuis près de 15 ans, les objectifs du Millénaire ont influencé l'élaboration des politiques de développement, l'allocation des ressources et la fixation d'étapes à atteindre en matière de développement, au niveau national comme au niveau international. Un récent examen des objectifs a cependant souligné l'importance cruciale des principes directeurs fondamentaux que représentent les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la durabilité, qui n'y figurent pas. Aucune référence n'est faite non plus à des politiques complémentaires et nécessaires, qu'il s'agisse de faire en sorte que la croissance économique profite à tous ou d'accroître sensiblement et durablement les investissements dans le secteur social.

21. Il faut investir pour éliminer les disparités et assurer un développement économique et social durable pour tous. Des mesures spécifiques en faveur des groupes structurellement défavorisés, dont les femmes de tous âges, les personnes vivant dans la pauvreté et autres groupes marginalisés et vulnérables, sont essentielles à la réduction des inégalités. Alors que l'ONU s'apprête à examiner un nouveau programme mondial de développement pour l'après-2015, les buts, les objectifs et la vision légués par la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que les conclusions et recommandations de l'examen consacré à la réalisation des objectifs du Millénaire doivent faire partie intégrante de cet examen.

Population et développement au-delà de 2014

22. L'examen a montré que seul un petit nombre de gouvernements et leurs partenaires de développement ont réalisé des avancées profondes et de grande ampleur dans des secteurs précis ou mis en œuvre les activités multisectorielles envisagées dans le Programme d'action. Dans le secteur de la santé, par exemple,

seul un petit nombre de pays ont fait des progrès mesurables vers des services intégrés en matière de santé sexuelle et procréative ou sont parvenus à fournir à tous les adolescents et les jeunes un enseignement complet sur la sexualité. De même, bien que les migrations internationales fassent l'objet d'attention depuis des décennies, des migrants en grand nombre, qu'ils aient des papiers d'identité ou qu'ils soient en situation irrégulière, continuent d'être tenus à l'écart d'une pleine participation dans les pays de destination. Comme le montrent de nombreux exemples tirés de plusieurs secteurs, les efforts de développement n'ont toujours pas permis de garantir le respect universel des droits de l'homme ni d'investir durablement en vue de renforcer les capacités et d'assurer la dignité des personnes désavantagées pendant toute leur vie.

23. Les conclusions de l'examen indiquent une manière de définir l'action à mener dans les domaines de la population et du développement au-delà de 2014, qui reposerait sur les cinq piliers thématiques que sont la dignité et les droits de l'homme, la santé, la mobilité et le lieu de résidence, la gouvernance et la responsabilisation, et la durabilité. Bien qu'interdépendants et se renforçant mutuellement, ces cinq domaines d'action permettent, par leur portée spécifique, d'évaluer les progrès en vue de la réalisation des nombreux principes, buts, objectifs et mesures visés dans les 16 chapitres du Programme d'action.

24. Assurer la dignité et le respect des droits de l'homme pour tous implique d'éliminer l'extrême pauvreté, de mettre un terme à la discrimination et aux violations des droits de l'homme et de faire en sorte que la société soit ouverte à tous. Les inégalités économiques sont telles qu'elles menacent l'avenir de la croissance économique, la sécurité des sociétés et la capacité des peuples à se développer, s'adapter et innover en fonction de l'évolution de leur environnement et d'autres facteurs. La discrimination à l'égard de certains groupes de population reste répandue dans la plupart des pays, et la discrimination à l'égard des femmes est manifeste dans toutes les sociétés. Son coût est élevé en raison de ses effets sur la santé physique et mentale, la productivité et la scolarisation, entre autres choses. Il faut prendre des mesures pour éliminer la discrimination et la marginalisation et promouvoir une culture de respect de tous. Le principal message de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue en 1994 – à savoir que l'exercice des capacités et des droits individuels est à la base du développement durable – est plus que jamais d'actualité, tant il est vrai qu'investir en faveur de l'égalité de fait pour tous conduit au développement à long terme et au bien-être de la population.

25. Entre 1990 et 2010, si au niveau mondial les maladies non transmissibles et les traumatismes sont progressivement devenus prédominants dans les pays en développement, les maladies transmissibles et les conditions portant atteinte à la santé maternelle, nutritionnelle et néonatale ont perduré. D'importantes avancées ont été réalisées dans le domaine de la santé sexuelle et procréative, mais un grand nombre de personnes n'en ont pas bénéficié et il faudra donc continuer durablement à élargir la couverture, à renforcer la portée et à améliorer la qualité des systèmes de santé. Pour que les femmes puissent exercer leurs droits et participer pleinement à l'enrichissement et à la croissance de la société, à l'innovation et au développement durable, elles doivent pouvoir décider du nombre et du moment de leurs grossesses, à l'abri de toute discrimination, violence ou coercition, avoir accès aux services en matière de santé sexuelle et procréative afin que soient écartés les risques de

maladies, d'incapacités et de décès et être convaincues que leurs enfants survivront et seront probablement en bonne santé.

26. Les migrations internationales sont un puissant outil de réduction de la pauvreté et de renforcement des possibilités offertes aux individus comme aux pays d'origine, de transit et de destination. Si un grand nombre de migrants ont pu saisir les nouvelles possibilités qui s'offraient à eux, d'autres sont victimes du trafic, de l'exploitation, de la discrimination et d'autres violations. Pour les personnes qui se déplacent ou qui ont été déplacées, à l'intérieur ou en dehors des frontières de leur pays, l'insécurité liée au changement de lieu où l'on vit représente une menace fondamentale pour la dignité et peut les rendre particulièrement vulnérables à la violence, à la pauvreté et à des situations néfastes pour la santé.

27. Le monde a connu depuis 1994 d'importants changements en matière de distribution des pouvoirs et de volonté politique du fait de l'entrée en scène d'un nombre croissant d'acteurs sur les plans national et local comme au sein de la société civile ainsi que d'autres acteurs non étatiques. Les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme ont gagné en autorité, compétence et pouvoir de contrôle, tandis que le pouvoir d'action politique de la société civile s'est sensiblement développé avec, pour conséquence, une réorientation marquée des investissements fondés sur les droits. Sur le plan mondial, la Conférence internationale sur la population et le développement a donné l'élan à la création et au renouvellement des institutions traitant des questions de dynamique des populations, de développement durable, de santé sexuelle et procréative, des besoins des adolescents et des jeunes et d'égalité des sexes. Alors qu'au niveau mondial, de nouveaux objectifs de développement vont être définis et que les efforts en vue de réaliser les buts et objectifs du Programme d'action vont se poursuivre, la collecte et l'utilisation de données et de connaissances exactes, la participation élargie et efficace des parties prenantes et une forte volonté politique aux niveaux local, national et mondial sont essentielles.

28. Le développement durable est devenu le principal défi lancé à l'humanité en ce XXI^e siècle. Le fait que ce sont les pauvres qui sont les plus touchés par l'état de l'environnement et que la méthode traditionnelle pour améliorer les conditions de vie, multiplier les possibilités et garantir la dignité et les droits de l'homme ne soit pas viable pose l'un des plus importants dilemmes éthiques dans l'histoire de l'humanité. Une approche intégrée et globale des questions de population et de développement, fondée sur les résultats de l'examen, est indispensable à la réalisation du développement durable. Bien que les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement concernent un grand nombre d'aspects du bien-être pendant la durée de la vie et un grand nombre de domaines relevant de la population et du développement, ils finissent tous par contribuer à l'exercice de la dignité et des droits de l'homme, à la santé, à la sécurité des lieux où l'on vit et à la mobilité.

29. Compte tenu du fait que le respect, la protection, la promotion et l'exercice des droits de l'homme sont des préalables essentiels à la réalisation de tous les objectifs non atteints du Programme d'action, l'élaboration et l'exercice des droits sont des indicateurs d'importance cruciale pour savoir si les attentes ont été satisfaites, dans quelle mesure elles l'ont été et quelles personnes elles ont concernées.

30. L'importance fondamentale du changement de paradigme issu de la Conférence internationale sur la population et le développement, confirmée par les

progrès réalisés depuis 20 ans, tient justement au fait qu'il prouve que les attentes en matière de développement individuel et collectif prospèrent si l'accent est mis sur la dignité individuelle et les droits de l'homme. Les gouvernements peuvent atteindre les objectifs énoncés en 1994 et accélérer les progrès vers une société résiliente et un avenir viable pour tous en actualisant et en promouvant ces principes. Les lois et les politiques visant à garantir le respect des droits en matière de santé sexuelle et procréative de l'individu sont essentielles à cet égard.

II. Dignité et droits de l'homme

31. Suivant les principes du Programme d'action, « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, sans distinction aucune ». Le Programme appelle à l'élimination de toutes les formes de discrimination, y compris pour des motifs liés au sexe, et affirme que les buts et politiques touchant les questions de population ont principalement pour objet d'améliorer la qualité de vie de chacun. Les principes qui y sont énoncés établissent le lien entre la dignité et les droits, d'une part, et le bien-être des personnes, de l'autre. Afin d'assurer la dignité, il est indispensable de traiter les facteurs structurels qui façonnent les réalités économiques, politiques et sociales, tout en mettant fin à la discrimination et aux violations des droits de l'homme, sur la base de l'équité et de l'inclusion sociale.

Pauvreté et inégalité

32. La pauvreté se manifeste de diverses manières. Elle se caractérise par le manque de revenus et de ressources, mais comprend également de nombreuses autres carences, comme l'insécurité alimentaire, l'absence de soins de santé, d'éducation et autres services de base, l'absence de logement ou de mauvaises conditions de logement, l'absence de sécurité ou de voies de recours et l'absence de voix et d'accès à l'information ou à la participation politique. La pauvreté est un phénomène dynamique, certains ne pouvant en sortir, tandis que d'autres se paupérisent et sortent ensuite de cette situation. Certaines personnes sombrent dans la pauvreté ou s'y enfoncent, du fait de chocs externes, comme une mauvaise gouvernance, des crises financières, des catastrophes naturelles, un conflit ou des crises sanitaires ou familiales.

33. La pauvreté se manifeste dans tous les pays et les femmes en assument souvent une part disproportionnée des conséquences, de même que les enfants. Il est difficile de mesurer la pauvreté différentielle chez les femmes et les hommes, car ce phénomène a toujours été évalué au niveau des ménages, sans que soit mesurée l'inégalité au sein du foyer. Toutefois, lorsqu'il est procédé à une analyse des données sur les ménages, les résultats indiquent que les femmes vivent plus souvent dans un ménage pauvre que les hommes, avec des différences plus importantes observées dans les zones rurales. La pauvreté entre certains groupes de population, comme les personnes handicapées ou les personnes âgées, est également difficile à mesurer. Toutefois, la pauvreté est généralement plus répandue parmi les personnes appartenant à des groupes de population structurellement désavantagés ou confrontés à une condamnation sociale durable. À ce sujet, la pauvreté résulte de la discrimination tout en étant renforcée par elle. Il est impératif de mettre fin aux vastes disparités sociales et économiques pour parvenir à la dignité pour tous.

34. Au cours des dernières décennies, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a considérablement diminué. Par rapport à 1990, 700 millions de personnes étaient sorties de cette situation en 2010, quelques grands pays, principalement la Chine et l'Inde, ayant enregistré une grande partie des progrès réalisés. Tandis que les niveaux de pauvreté absolue diminuent, les inégalités de revenu et de richesse augmentent. Divers facteurs d'ordre politique, économique et social contribuent à maintenir, voire à creuser, les inégalités. L'inégalité de richesse menace la croissance économique, la sécurité des sociétés et la capacité des personnes à s'adapter à l'évolution des conditions ambiantes.

35. Les gouvernements devraient élaborer, renforcer et appliquer des stratégies nationales efficaces, intégrées, coordonnées et cohérentes, y compris en offrant des moyens de subsistance équitables, afin d'éradiquer la pauvreté et de rompre les cycles d'exclusion et d'inégalité, en tant que condition pour parvenir au développement, cibler les personnes appartenant à des groupes marginalisés ou désavantagés, tant dans les zones urbaines que rurales, et garantir à toutes les populations la possibilité de mener une vie exempte de pauvreté et de bénéficier de la protection et du plein exercice de leurs droits fondamentaux.

Autonomisation des femmes et inégalités entre les sexes

36. L'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes figurent parmi les objectifs du Programme d'action qui n'ont pas encore été atteints. La discrimination à l'égard des femmes est pratiquement universelle et se manifeste par des violations et par le non-respect de leurs droits fondamentaux, par des possibilités inégales de développer leurs capacités, par des écarts de rémunération et de nombreuses autres manières. L'égalité des sexes constitue un impératif des droits de l'homme et un moyen essentiel et efficace de parvenir à un développement inclusif et, de ce fait, plus durable.

37. Les disparités entre les sexes dans la proportion d'actifs n'ont que légèrement diminué depuis 1990. Les femmes continuent d'être moins rémunérées que les hommes pour un travail d'égale valeur et sont nettement surreprésentées dans les secteurs vulnérables et informels, où les emplois sont plus précaires et les prestations sociales plus limitées. Elles assument également une part disproportionnée des travaux ménagers non rémunérés. Par ailleurs, elles demeurent nettement sous-représentées aux postes de responsabilité et de décision en politique, dans les entreprises et dans la vie publique, domaines où les normes d'égalité et de non-discrimination exercent une grande influence sur la société.

38. Les mariages d'enfants – qui constituent une violation des droits de l'enfant – sont encore courants dans de nombreux pays. Si les tendances actuelles se poursuivent, d'ici à 2020, 142 millions de filles supplémentaires seront mariées avant leur dix-huitième anniversaire. D'autres pratiques préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines et les nombreuses manifestations de la préférence pour les fils, demeurent très courantes. Bien que des progrès aient été enregistrés dans le domaine de l'enseignement primaire universel pour les deux sexes, les adolescentes sont exclues de manière disproportionnée de l'enseignement secondaire des premier et second cycles. L'investissement dans l'éducation des filles donne d'importants résultats pour les filles elles-mêmes et pour la société dans son ensemble; on mentionnera notamment les réductions de la mortalité infantile.

39. La violence dirigée contre les femmes et les filles est l'une des formes les plus répandues des violations des droits de l'homme à l'échelle mondiale, entraînant une extrême insécurité et des coûts tout au long de la vie. On estime que 35 % de femmes au niveau mondial déclarent avoir subi des violences physiques ou sexuelles, la plupart du temps de leur partenaire intime. D'après une étude des Nations Unies de 2013 menée dans divers pays d'Asie et du Pacifique, près de la moitié des 10 000 hommes interrogés ont déclaré qu'ils faisaient subir des violences physiques ou sexuelles à leur partenaire, allant de 26 % à 80 % suivant les sites étudiés. Près d'un quart des hommes interrogés ont déclaré avoir violé une femme ou une fille, allant de 10 % à 62 % suivant les sites. Les hommes interrogés ont déclaré commencer à commettre des actes de violence à un jeune âge, souvent à leur adolescence, et certains même avant 14 ans. La grande majorité des hommes qui ont reconnu s'être livrés à des viols (72 % à 97 % dans la plupart des sites) n'ont pas eu à assumer les conséquences juridiques de leurs actes, confirmant le fait que l'impunité demeure un grave problème. Dans tous les sites étudiés, les hommes ont cité comme principale motivation du viol le fait qu'ils pensent avoir droit à avoir des rapports sexuels avec des femmes indépendamment du consentement de ces dernières.

40. Les gouvernements doivent promouvoir et garantir l'égalité des chances pour les femmes afin qu'elles puissent contribuer à la société en tant que responsables, gestionnaires et décisionnaires, en leur permettant d'accéder à des postes de responsabilité égaux à ceux des hommes dans tous les secteurs de la vie publique. Dans ce contexte, il est essentiel de prendre en compte les vues et les valeurs de l'opinion concernant le sexisme et d'autres formes de discrimination, y compris par le biais de campagnes de communication et d'éducation innovantes, et de les suivre de manière régulière en tant qu'indicateurs du développement social. Les gouvernements doivent également garantir l'égalité des hommes et des femmes en droit et dans la pratique, l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et leur autonomisation afin qu'elles puissent exercer tous leurs droits fondamentaux, y compris ceux relatifs à la procréation.

Les adolescents et les jeunes

41. Les adolescents et les jeunes de 10 à 24 ans qui vont bientôt être en âge de travailler ou de procréer ou viennent d'atteindre cet âge jouent un rôle central dans le programme de développement des deux prochaines décennies, en particulier dans le Sud, où ils représentaient 28 % de l'ensemble de la population en 2010, et en Afrique, où ils représentaient plus de 31 % de la population. Si ce pourcentage devait diminuer dans la plupart des régions au cours des 25 prochaines années, il demeurera supérieur à 20 % dans toutes les régions, sauf en Europe et en Amérique du Nord, et à 30 % en Afrique jusqu'en 2035.

42. Les taux de scolarisation dans le primaire ont atteint 90 % à l'échelle mondiale, même s'il existe des variations considérables suivant les régions et à l'intérieur des pays eux-mêmes. Dans 30 % des pays, le nombre de filles inscrites dans l'enseignement primaire est inférieur à celui des garçons. Les filles ont encore plus de difficulté à accéder à l'enseignement secondaire, en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et de l'Ouest. De nombreuses raisons expliquent cette situation; on mentionnera notamment la discrimination entre les sexes tant à l'école qu'à l'extérieur, les mariages précoces, l'obligation d'effectuer

des travaux ménagers, le risque de harcèlement et d'agression sexuels, l'absence d'installations sanitaires, le fait que les familles refusent d'acquitter les frais de scolarité pour les filles et les dangers que comporte le trajet quotidien à effectuer pour aller à l'école. **Les gouvernements doivent veiller à ce que chaque enfant et chaque jeune personne, quelle que soit la situation, puisse accéder à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de qualité et passer rapidement, et de manière sûre et productive, de l'école à la vie active et à l'âge adulte. Ils devront s'efforcer en particulier de réduire les taux d'abandon scolaire parmi les garçons et les filles, de créer des conditions favorisant la scolarisation des enfants qui n'ont jamais été à l'école et le maintien des filles en établissement scolaire, y compris celles qui sont mariées ou enceintes, et de faire en sorte qu'elles puissent être admises ou revenir à l'école après leur accouchement.**

43. L'absence d'un enseignement de qualité et les différences de qualité créent de graves problèmes à tous les niveaux de la scolarité. En fait, les deux priorités essentielles cernées dans l'enquête mondiale par les gouvernements dans toutes les régions consistaient à améliorer la qualité de l'enseignement et à étendre la couverture des services éducatifs. Lorsqu'il leur a été demandé de déterminer les priorités des politiques publiques en matière d'éducation pour les 5 à 10 prochaines années, plus de la moitié des gouvernements ont souligné qu'il était important d'améliorer les normes de qualité de l'enseignement, y compris les programmes scolaires (61 %) et de promouvoir au maximum l'inclusion sociale et l'égalité d'accès et de droits (55 %). L'Afrique était la seule région où un plus grand nombre de gouvernements ont mentionné la couverture scolaire, indiquant que l'objectif de l'éducation pour tous n'était pas encore atteint.

44. S'agissant des jeunes, les gouvernements qui ont répondu à l'enquête mondiale accordaient la priorité à l'autonomie économique et à l'emploi (70 %), ainsi qu'à l'inclusion sociale et à l'éducation (56 % dans les deux cas). Ces priorités soulignent les intersections entre le droit à un emploi productif et à un travail décent et les principaux liens concernant l'éducation, la formation, l'intégration sociale et la mobilité, compte tenu de l'égalité des sexes. De plus, les résultats de l'étude régionale et l'enquête mondiale ont souligné la participation pleine et effective des jeunes, et le fait qu'il est important d'investir dans ce groupe qui représente les principaux agents du développement et du changement social.

45. Il est impératif de permettre aux jeunes d'accéder à un travail décent pour assurer la progression vers des pays plus riches, des sociétés plus justes et des démocraties plus fortes. C'est un objectif vers lequel tendent à la fois les pays industrialisés et les pays en développement. D'après les estimations, sur les 197 millions de chômeurs recensés en 2012, près de 40 % étaient âgés de 15 à 24 ans. L'économie mondiale devra créer des centaines de millions d'emplois productifs au cours des 10 prochaines années, afin de réduire les niveaux de chômage actuels et d'offrir des possibilités aux 40 millions de personnes qui devraient chaque année entrer sur le marché du travail au cours de cette décennie.

46. Dans de nombreux pays, le scénario du chômage est encore aggravé par les nombreux jeunes qui occupent des emplois peu qualifiés et mal rémunérés caractérisés par l'intermittence et l'insécurité du travail. Jusqu'à 60 % des jeunes vivant dans les régions en développement n'ont pas de travail, ne font pas d'études ou occupent un emploi irrégulier, ce qui les empêche de réaliser pleinement leur

potentiel économique. Les 49 pays les moins avancés ont à relever un défi démographique redoutable, compte tenu du fait que leur population collective – dont environ 60 % sont âgés de moins de 25 ans – devrait doubler pour passer à 1,7 milliard d'ici à 2050. Au cours de la prochaine décennie, ces pays devront créer quelque 95 millions d'emplois pour absorber les nouveaux venus sur le marché du travail et 160 millions d'emplois dans les années 2020. **Les gouvernements devraient s'efforcer de renforcer les capacités des jeunes et leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour répondre aux demandes de main-d'œuvre des économies actuelles et émergentes. Ils devraient élaborer des politiques et des programmes de protection des travailleurs, afin de garantir des emplois sûrs et non discriminatoires, rémunérés par un salaire décent et offrant des perspectives d'évolution de carrière. Dans ce contexte, les gouvernements devraient centrer leurs efforts sur l'investissement productif dans les technologies, les équipements et l'infrastructure, ainsi que sur l'exploitation durable des ressources naturelles, afin de créer des possibilités d'emploi pour les jeunes.**

Personnes âgées

47. Le vieillissement de la population est une conséquence inévitable des évolutions démographiques résultant de la baisse de la fécondité et de l'allongement de la vie humaine. À l'échelle mondiale, au cours des 20 dernières années, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus a augmenté de 56 %, passant de 490 millions en 1990 à 765 millions en 2010. Les populations de toutes les régions vieillissent et plus de 20 % de la population mondiale devrait être âgée de plus de 60 ans d'ici à 2050.

48. Le vieillissement de la population crée des problèmes sociaux, économiques, culturels et autres aux individus, aux familles et aux sociétés, mais il présente également des possibilités. De nombreuses personnes âgées continuent de travailler et apportent une contribution utile à leur famille, à leur communauté et à la société jusqu'à un âge avancé. Toutefois, l'allongement de la durée de vie suscite des inquiétudes au sujet de la viabilité financière du régime public des retraites, des soins de santé à dispenser aux personnes âgées et des prestations à leur verser au titre de la protection sociale, tous ces versements devant être effectués au cours de plus longues périodes, qui donnent lieu à de vastes débats sur les modifications à apporter aux politiques. D'aucuns se préoccupent également de la viabilité à long terme des systèmes d'aide sociale intergénérationnels, qui revêtent une importance cruciale pour le bien-être des générations plus âgées et plus jeunes. Les personnes âgées n'ont pas toutes besoin d'un soutien et celles en âge de travailler ne fournissent pas toutes une aide directe ou indirecte à ces personnes. En fait, ce sont souvent les personnes âgées vivant dans des sociétés offrant des régimes de retraite généreux qui accordent un soutien financier important à leurs enfants adultes et à leurs petits-enfants.

49. **Les gouvernements devraient aussi offrir des possibilités en matière de flexibilité du travail, d'apprentissage tout au long de la vie et de recyclage, activités qui sont essentielles pour permettre aux personnes âgées de se maintenir sur le marché du travail et les y encourager – dans leur propre intérêt et dans celui de leur famille, ainsi que comme ressource importante pour les pays dont l'économie ne peut se permettre de perdre leur expérience et leurs compétences.**

50. La plupart des personnes âgées ne bénéficient d'aucune protection sociale formelle. Nombre d'entre elles sont victimes de discrimination, de mauvais traitements et de violences. Les femmes âgées sont particulièrement vulnérables. **Les gouvernements devraient assurer la protection sociale des personnes âgées et le maintien de leur revenu, et porter une attention particulière aux femmes âgées, à celles qui vivent dans l'isolement et à celles qui fournissent des soins non rémunérés, en développant les systèmes de retraite et de prestations non soumises à cotisation, en renforçant la solidarité intergénérationnelle et en veillant à l'inclusion et à la participation équitable des personnes âgées s'agissant de la conception et de la mise en œuvre des politiques, programmes et plans qui touchent leur vie.**

Personnes handicapées

51. Le handicap est une situation que connaît une majorité de personnes dans le monde à un moment de leur vie – certaines durant toute leur vie, d'autres pendant une période seulement. Si les estimations varient, on considère que de 15 % à 20 % des personnes âgées de 15 ans ou plus dans le monde vivent avec un handicap, dont 2 % à 4 % souffrent de handicaps importants ou graves. Le handicap est vécu de manière inégale suivant les pays, les pays à revenu élevé étant moins touchés que les pays pauvres; dans les pays eux-mêmes, les femmes et les personnes âgées en assument une part disproportionnée. Le nombre de personnes handicapées augmente du fait du vieillissement de la population et de la propagation des maladies non transmissibles, comme le diabète, les maladies cardiaques et la démence.

52. Bien qu'insuffisamment étudiées, les données disponibles montrent que la situation de handicap peut à la fois contribuer à la pauvreté et en être une conséquence. Les études effectuées dans divers pays développés et pays en développement indiquent que le handicap entrave les prestations scolaires des élèves et limite la participation au marché du travail. **Les gouvernements devraient contrôler et éradiquer toutes les formes de discrimination dans le domaine de l'emploi à l'égard des personnes handicapées et établir des politiques et des programmes visant à leur assurer un emploi sûr et durable, rémunéré par un salaire décent.**

53. Plus fréquemment que les personnes valides, les personnes handicapées subissent des atteintes à leur dignité et à leurs droits; on mentionnera notamment l'exclusion sociale, la violence et les préjugés. Les incidences du handicap, dont le besoin de disposer d'un accompagnement social, dépassent la personne elle-même, touchant le ménage et la famille affectés par cette situation, comme le montrent les ressources consacrées aux soins de santé, la perte de revenu, l'attitude réprobatrice de la société et la nécessité de mettre en place des systèmes de soutien faisant appel à des aidants. **Les gouvernements devraient contrôler et éradiquer toutes les formes de discrimination directe et indirecte à l'égard des personnes handicapées, afin de répondre à leurs besoins en matière d'éducation, d'emploi, de réadaptation, de logement, de transport, de loisirs et de vie communautaire. Ils devraient aussi concevoir des programmes nationaux visant à soutenir les aidants familiaux et à réduire l'isolement social dont souffrent de nombreuses personnes handicapées.**

Populations autochtones

54. On estime à 370 millions le nombre de personnes autochtones à l'échelle mondiale. De nombreuses populations autochtones ont pendant longtemps été soumises à une marginalisation sociale et politique. On leur a souvent refusé la possibilité de préserver leur propre patrimoine culturel et de s'intégrer pleinement dans les systèmes sociaux, politiques et économiques des pays dans lesquels elles résident.

55. Pour de nombreuses populations autochtones, la discrimination structurelle se caractérise par la violence des déplacements forcés, la perte de leur patrie et de leurs biens, la séparation des familles, la perte contrainte du langage et de la culture, la marchandisation de leurs cultures et le fait qu'elles subissent de manière disproportionnée les conséquences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. **Les gouvernements devraient adopter, en conjonction avec les populations autochtones, les mesures requises pour faire en sorte qu'elles bénéficient toutes d'une protection et de réelles garanties contre toutes les formes de discrimination et de violence, et prendre des mesures afin d'assurer le respect, la protection et la réalisation de leurs droits fondamentaux. Ils devraient respecter et garantir les droits territoriaux des populations autochtones, y compris celles vivant dans un isolement volontaire et celles se trouvant dans la phase initiale de prise de contact, et porter une attention particulière aux défis présentés par les industries extractives et autres investissements mondiaux et par la mobilité et les déplacements forcés. Les gouvernements devraient concevoir des politiques respectant le principe de la libre consultation préalable en connaissance de cause sur les questions concernant les populations autochtones, conformément aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.**

La non-discrimination s'applique à tous

56. Un grand nombre de personnes et de groupes continuent d'être souvent victimes de comportements discriminatoires, comme le discrédit, les traitements injustes ou l'exclusion sociale, en ce qui concerne divers aspects de leur identité ou en fonction des circonstances. Outre la discrimination subie par les femmes et les filles, les jeunes et les personnes âgées, les personnes handicapées et les populations autochtones, d'autres groupes qui sont l'objet de discriminations en raison de leur race, de leur ethnicité, de leur statut migratoire, de leur statut sérologique au VIH, de leur orientation ou de leur identité sexuelle, ou parce qu'ils travaillent dans le domaine du sexe, sont aussi confrontés à des inégalités persistantes. La discrimination peut être aggravée par des lois criminalisant le comportement qui définit le statut de leur groupe ou par l'absence de protection sociale pour tous. La persistance de lois discriminatoires ou l'application injuste et discriminatoire des lois peut refléter la réprobation de puissants secteurs de la société, l'indifférence générale du public ou le faible poids politique des personnes victimes de discrimination.

57. Pour les minorités ethniques et raciales, la discrimination de longue date et persistante peut entraîner des cycles de pauvreté et de privations intergénérationnels. Les estimations de la diversité ethnique à l'échelle mondiale ont recensé 822 groupes ethniques dans 160 pays. Dans de nombreux pays, les données sur la santé publique font ressortir les disparités persistantes en matière de morbidité et de

mortalité parmi les minorités raciales et ethniques, révélant l'impact collectif de nombreuses formes de discrimination chevauchantes en matière d'accès aux soins de santé, à l'éducation, à un emploi rémunéré, à la nutrition et au logement, les disparités socioéconomiques et de richesse; et le caractère limité des possibilités de progrès au cours de la vie. **Les gouvernements devraient garantir des possibilités de pleine participation sur un pied d'égalité pour les minorités raciales et ethniques à la vie sociale, économique et politique, leur libre intégration dans des conditions de sécurité en matière de logement, engager un dialogue ouvert sur une réconciliation publique ou réparer les torts subis dans le passé, et promouvoir activement des liens de considération mutuelle.**

58. Les conclusions de l'étude régionale effectuée au niveau ministériel ont appelé l'attention sur les nombreuses personnes qui, à travers le monde, continuent de souffrir de la discrimination, proposant des engagements afin de remédier aux problèmes dans ce domaine. L'étude souligne l'importance des principes relatifs à la liberté et à l'égalité dans la dignité et les droits, outre le principe de non-discrimination. Dans leurs conclusions, l'enquête mondiale et l'étude régionale soulignent la persistance de lacunes dans la réalisation des principes de non-discrimination relatifs aux droits de l'homme énoncés par la Conférence internationale sur la population et le développement. La discrimination et les risques de harcèlement et de violence physique auxquels sont confrontés certains groupes ou certaines personnes demeurent considérables. La discrimination et la violence structurelle dont souffrent certains, notamment en raison de leur sexe, de leur âge, de leur race, de leur ethnicité, de leur orientation et de leur identité sexuelles ou d'un handicap, vont à l'encontre des principes de la Conférence et entravent le droit de ces personnes au bien-être, limitant leur capacité de contribuer pleinement à la société et d'en obtenir des bienfaits. L'engagement en faveur du bien-être des personnes ne peut pas coexister avec la tolérance des crimes motivés par la haine ou de toute autre forme de discrimination. **Les gouvernements et la communauté internationale devraient exprimer leur grave préoccupation au sujet des actes de violence, de la discrimination et des crimes haineux commis contre certaines personnes en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelle. Les dirigeants nationaux devraient défendre les droits de tous, sans distinction d'aucune sorte.**

59. Les conclusions de l'enquête mondiale et de l'étude régionale soulignent la persistance de lacunes dans la réalisation du principe de non-discrimination dans le domaine des droits de l'homme énoncé par la Conférence internationale sur la population et le développement dans les cas où les droits des personnes ou des groupes demeurent vulnérables, ce qui a une incidence directe sur leur santé, y compris les risques de VIH/sida, et augmente leur exposition à la violence, notamment la violence sexuelle. Dans ses conclusions, l'étude régionale présente de nombreux engagements et mesures visant à remédier à ces lacunes. Cela exige de protéger les droits fondamentaux de tous les individus, y compris le droit à un emploi rémunéré, à un logement, l'accès aux services et l'égalité devant la loi. **Les gouvernements devraient garantir l'égalité devant la loi et la non-discrimination pour tous en adoptant des lois et des politiques visant à protéger tous les individus, sans distinction d'aucune sorte, dans l'exercice de leurs droits sociaux, culturels, économiques, civils et politiques. Ils devraient également promulguer des lois, lorsqu'il n'en existe pas, et assurer leur application afin de prévenir et de sanctionner les actes de violence et les crimes**

haineux, quels qu'ils soient, et s'employer activement à prendre des mesures afin de protéger toutes les personnes contre la discrimination, l'opprobre public et la violence.

Coût social de la discrimination

60. Au cours des 20 dernières années, la compréhension scientifique de la manière dont la discrimination et la réprobation sociale affectent la santé tant physique que mentale a considérablement progressé, indiquant qu'un climat de discrimination porte atteinte au bien-être et à la productivité des personnes et des pays. Toutefois, le harcèlement physique, les brutalités et la violence ne sont pas les seules causes nuisant à la santé et à la productivité. L'utilisation généralisée de stéréotypes négatifs, l'expérience de l'opprobre social et la crainte de la discrimination produisent des effets analogues. Les coûts sociaux entraînés par l'existence de secteurs importants de la population qui doivent constamment lutter pour protéger et défendre leur dignité et leur bien-être devraient être un sujet de préoccupation pour les dirigeants politiques, compte tenu de la perte évidente de ressources humaines du fait de la discrimination (y compris les conséquences préjudiciables à la santé et à la productivité), et les risques accrus d'instabilité sociale, s'il n'est pas remédié à la souffrance humaine.

61. Des mesures détaillées devront être prises pour assurer la non-discrimination, l'égalité et la réalisation du potentiel humain pour tous les groupes de population. Les gouvernements devraient lutter contre les formes multiples et chevauchantes d'inégalité, de marginalisation et de discrimination par des engagements en faveur de l'égalité et de la non-discrimination pour toutes les personnes, sans distinction d'aucune sorte, dans l'exercice de leurs droits sociaux, culturels, économiques, civils et politiques, y compris le droit à un emploi rémunéré, à un logement et à accéder aux services; ils devraient aussi promulguer et faire appliquer des lois prévoyant des mesures énergiques pour protéger les personnes contre la discrimination, le discrédit et la violence. En adoptant des cadres juridiques, ou en les adaptant s'ils existent déjà, et en formulant les politiques nécessaires, les gouvernements devraient faciliter la pleine participation de toutes les personnes victimes de discrimination. Ils devraient aussi inviter et encourager la société civile à participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces politiques.

III. Santé

62. Les tendances sanitaires observées au sein de la population mondiale entre 1990 et 2010 sont frappantes à deux égards : en premier lieu, la charge que représentaient les maladies transmissibles pour les systèmes de santé dans le monde s'est déplacée de manière spectaculaire vers les maladies non transmissibles et les blessures, ce qui est dû en partie au vieillissement de la population mondiale. En second lieu, les maladies transmissibles et les affections maternelles, nutritionnelles ou néonatales – souvent appelées maladies de la pauvreté – restent les premières causes de décès en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Le renforcement de la qualité et de l'accessibilité des services de santé depuis la Conférence internationale sur la population et le développement a entraîné des progrès notables mesurés par de nombreux indicateurs sanitaires, notamment en matière de santé sexuelle et procréative. Néanmoins, les améliorations prises dans leur totalité masquent des

inégalités croissantes, tant à l'intérieur d'un même pays que d'un pays à l'autre, beaucoup trop nombreux étant les pays qui affichent des progrès parmi les ménages appartenant au quintile le plus riche, tandis que la progression est nulle ou marginale parmi les ménages pauvres, et inférieure aux attentes pour les groupes marginalisés et défavorisés tels que les peuples autochtones.

63. La persistance de la faiblesse des résultats en matière de santé sexuelle et procréative chez les pauvres, en particulier en Afrique et en Asie du Sud, souligne la nécessité de renforcer la portée, l'étendue et la qualité des systèmes de santé. Le droit à la santé engage les États à recenser et éliminer les obstacles économiques, sociaux, systémiques ou rencontrés dans la prestation des services, notamment en protégeant et en promouvant le droit à l'éducation et à l'information, de sorte que les personnes bénéficient du meilleur niveau de santé possible, y compris en matière de santé sexuelle et procréative. Il convient aussi de lutter contre les inégalités et les injustices à l'aide d'une planification et d'une budgétisation méthodiques en sus des mesures particulières indiquées dans la présente section.

Survie de l'enfant

64. Des progrès substantiels ont été enregistrés en matière de réduction de la mortalité infantile et postinfantile depuis la Conférence internationale sur la population et le développement. La mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué de 47 % à l'échelle mondiale, passant de 90 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 48 décès en 2012. Sur la même période, le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans a été ramené de 12,6 millions en 1990 à 6,6 millions. Néanmoins, ce sont des maladies pouvant être prévenues qui causent la mort de la plupart des enfants de moins de 5 ans, plus de la moitié des décès étant dus à la pneumonie, à la diarrhée et au paludisme. Les progrès ont été plus lents en ce qui concerne la réduction des décès intervenant au cours du premier mois (la période néonatale) dont la part dans les décès d'enfants de moins de 5 ans à l'échelle mondiale a augmenté, passant de 37 % en 1990 à 44 % en 2012. **Les efforts en matière de survie de l'enfant doivent être de plus en plus axés sur les nouveau-nés et les soins aux femmes pendant la grossesse, l'accouchement et la période puerpérale. Des interventions simples et peu coûteuses telles que les visites à domicile après l'accouchement se sont révélées efficaces pour sauver des vies de nouveau-nés. Étant donné qu'un tiers des décès néonataux sont causés par des complications liées à des naissances avant terme, les soins prénatals, la présence de personnel qualifié à la naissance et l'accès aux soins obstétricaux d'urgence accroissent les chances de survie des nouveau-nés.**

Santé et droits en matière de sexualité et de procréation et promotion de la santé des jeunes tout au long de la vie

65. La génération d'adolescents la plus nombreuse de l'histoire du monde entame maintenant sa vie sexuelle et procréative. L'accès des adolescents aux informations, à l'éducation et aux soins est indispensable à leur bonne santé pendant toute leur vie et à la réalisation des objectifs du Programme d'action; aux termes de ce programme, les pays sont vivement encouragés à répondre aux besoins des adolescents en matière d'éducation et de services pour leur permettre de gérer leur sexualité de manière positive et responsable, à faire en sorte que les prestataires de soins de santé ne limitent pas l'accès des adolescents aux services et à l'information dans le domaine de la sexualité et de la procréation, et à offrir dans ce domaine des

services qui préservent le droit des adolescents au respect de leur vie privée, à la confidentialité, à la considération et à l'assentiment en toute connaissance de cause, à l'écart de toute contrainte, discrimination ou violence. **Les gouvernements devraient éliminer les obstacles juridiques, réglementaires et sociaux à l'information des adolescents en matière de sexualité et de procréation, à leur accès à l'éducation et aux services compétents, et prendre des mesures garantissant le droit fondamental des adolescents et des jeunes d'être maîtres de leur sexualité, y compris de leur santé sexuelle et procréative, et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, à l'écart de toute contrainte, discrimination ou violence.**

66. Dans les pays en développement, quelque 70 000 adolescents meurent chaque année de causes liées à la grossesse et à l'accouchement. La grossesse et l'accouchement sont la première cause de décès chez les jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Les filles de moins de 15 ans sont beaucoup plus susceptibles de mourir en couches que des femmes de plus de 20 ans. Elles courent aussi un plus grand risque de contracter une fistule obstétricale. Les enfants nés de mères adolescentes sont par ailleurs exposés à de sérieux risques de santé. Quelque 9 naissances sur 10 chez les filles de moins de 18 ans interviennent dans le cadre du mariage. Outre la diminution des risques liés à la grossesse précoce, le recul de l'âge du mariage et de procréation permet aux filles de consacrer plus de temps à leur éducation et à l'acquisition d'un savoir-faire.

67. L'écart grandissant entre l'apparition de la puberté et l'âge du premier mariage est susceptible de priver un nombre croissant de jeunes célibataires de l'accès à des services dont ils ont grand besoin en matière de santé sexuelle et procréative. Les systèmes de santé doivent s'adapter aux besoins des adolescents et des jeunes quelle que soit leur situation matrimoniale en agissant sur l'accessibilité et l'attrait de ces services.

68. La plupart des adolescents et des jeunes n'ont toujours pas accès à une éducation intégrale en matière de sexualité, malgré les accords intergouvernementaux maintes fois renouvelés pour qu'elle soit offerte, le soutien du système des Nations Unies en ce sens et l'expérience considérable acquise au niveau des projets dans un large éventail de pays et la recherche attestant l'efficacité d'une telle éducation. Les programmes proposés apportent des informations exactes et un savoir-faire concernant l'épanouissement personnel; la puberté; la grossesse et l'accouchement; la contraception, la prévention du VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles; les relations interpersonnelles, les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes; et la non-discrimination et la tolérance zéro face à la violence et aux pressions. Il est patent qu'une éducation sexuelle intégrale de cette sorte a un effet bénéfique sur les connaissances et les comportements des adolescents et des jeunes concernant les questions sanitaires, de même que sur leur attitude à l'égard de l'égalité des sexes et des normes dans ce domaine.

69. La plupart des adolescents subissent par ailleurs de plus en plus de pressions les entraînant vers des pratiques qui menacent leur santé tout au long de leur vie, notamment le tabagisme, les mauvaises habitudes alimentaires, le manque d'activité physique et la consommation d'alcool ou de drogues qui peuvent aboutir au diabète, aux maladies cardiaques et à d'autres causes majeures de décès à l'âge adulte. Il est d'autres formes de comportement à risque pouvant entraîner des blessures ou la mort, en plus de problèmes de santé mentale, qui tendent à apparaître pendant

l'adolescence et chez les jeunes adultes. Les spécialistes en matière d'éducation sexuelle sont de plus en plus nombreux à reconnaître que les programmes peuvent être élargis pour englober ces domaines d'une importance vitale que sont l'instruction, l'acquisition de compétences et la capacité de prendre des décisions.

70. Les gouvernements devraient garantir aux jeunes, dès l'âge de 10 à 14 ans, un accès équitable à des informations et des services de grande qualité en matière de santé, notamment de santé sexuelle et procréative. Dans les informations fournies, l'attention devrait être appelée sur l'importance d'un mode de vie sain pendant toute la vie et sur la valeur sociale de la problématique hommes-femmes. On ne peut agir dans le domaine de la sexualité sexuelle et procréative des jeunes sans intervenir aussi en dehors du système de santé pour faire évoluer les normes sociales et créer au sein des communautés des ressources favorisant l'autonomisation. Une éducation sexuelle complète pour les jeunes scolarisés et non scolarisés, adaptée à leur évolution, fait partie intégrante de la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les gouvernements devraient également promouvoir des comportements sains chez les enfants et les adolescents, notamment en les dotant des aptitudes à résister au tabagisme et à l'abus d'autres substances, et en encourageant des habitudes alimentaires et nutritives saines, la marche et l'exercice, la gestion du stress et les soins de santé mentale.

Les droits en matière de santé sexuelle et procréative

71. Le Programme d'action a réaffirmé le droit fondamental de tous les couples et de toutes les personnes de décider, librement et de façon responsable, du nombre de leurs enfants et de l'espacement entre les naissances, et de disposer des informations, de l'instruction et des moyens nécessaires pour le faire, ainsi que le droit au meilleur état possible de santé en matière de sexualité et de procréation. S'agissant des droits dans ce domaine, les réponses fournies par les États dans le cadre de l'enquête mondiale montrent que moins de deux tiers des pays (63 %) ont promulgué et appliqué une loi protégeant le droit au meilleur état possible de santé physique et mentale, y compris la santé sexuelle et procréative, cette proportion passant à 80 % dans le cas de l'Europe et restant autour de la moyenne mondiale pour les autres régions du monde (66 % en Asie, 62 % en Océanie, 58 % dans les Amériques et 55 % en Afrique).

72. Le Programme d'action reconnaît que les services en matière de santé sexuelle et procréative doivent être conçus de façon à répondre aux besoins de chaque personne, qui sont multiples et se chevauchent. De surcroît, ces services doivent être offerts sans contrainte ni discrimination pour aucun motif, quels que soient l'âge, la situation matrimoniale ou les circonstances de quelque autre sorte. L'assistance la plus nécessaire en matière de santé sexuelle et procréative, surtout pour les femmes et les filles, porte sur la contraception; les services de santé maternelle pendant toute la grossesse, l'accouchement et la période puerpérale; l'avortement médicalisé et le traitement des complications à la suite d'un avortement non médicalisé, y compris les soins postavortement; la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles et du VIH/sida; et la prévention, la détection à temps et le traitement des cancers de l'appareil reproducteur féminin.

73. **Les efforts visant au renforcement des systèmes de santé et au respect et à la protection des droits en matière de santé sexuelle et reproductive, devraient accorder la priorité à la prestation de services qui permettent de répondre à la diversité des besoins, surtout des femmes et des adolescents, pendant tout le cycle de vie; ils devraient aussi porter sur l'amélioration de la qualité, de l'accessibilité et l'acceptabilité de ces services, notamment en les fournissant de manière intégrée.**

Contraception et besoins de planification familiale non satisfaits

74. Quels que soient les progrès dans ce domaine, les droits liés à la procréation ne sont pas exercés de manière universelle ni équitable. La prévalence de la contraception chez les femmes mariées ou vivant en union libre a augmenté dans le monde, passant de 58 % en 1994 à 64 % en 2012. Néanmoins, de sérieux écarts persistent en fonction de la richesse, de l'âge, de la situation matrimoniale et d'autres caractéristiques. On estime que plus de 200 millions de femmes à l'échelle mondiale n'utilisent pas de méthodes de contraception modernes, même si elles souhaitent retarder leur procréation ou ne plus procréer.

75. Dans le monde, les besoins non satisfaits en méthodes de contraception modernes chez les femmes mariées ou vivant en union libre ont légèrement diminué, passant de 21 % en 1994 à 19 % en 2012. Au total, 90 % des femmes dont les besoins dans ce domaine ne sont pas satisfaits vivent dans des pays en développement, majoritairement en Afrique. Dans 28 pays d'Afrique subsaharienne, moins de 25 % des femmes mariées ou vivant en union libre utilisent une méthode moderne de contraception, les besoins non satisfaits dans ce domaine s'élevant à 40 % ou plus. **Les gouvernements devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour offrir une gamme complète de services de contraception sûrs, fiables et de bonne qualité pour répondre aux besoins à cet égard et à d'autres besoins non satisfaits, en particulier aux populations actuellement mal desservies et difficilement accessibles, notamment les adolescents et les jeunes, sans aucune discrimination ou contrainte. Ils devraient également assurer un ensemble complet de services en matière de planification de la famille, en veillant à ce qu'ils soient conviviaux, sûrs, fiables et de bonne qualité.**

76. Des programmes de planification de la famille de haute qualité nécessitent un personnel bien formé et bien encadré permettant de décider librement, selon sa situation et en toute connaissance de cause, de recourir ou non à la contraception et, le cas échéant, quelle méthode choisir. Par ailleurs, plusieurs méthodes différentes doivent être disponibles et accessibles à un coût abordable. Les 20 dernières années ont vu une diversification considérable des méthodes de contraception, les nouveaux produits évoluant vers une simplification de l'administration et du retrait des dispositifs, et une diminution des doses et des effets secondaires.

77. Étant donné que les préférences et les besoins varient selon les personnes et peuvent évoluer pendant le cycle de vie, un éventail de méthodes de contraception est nécessaire. De surcroît, un plus grand choix de méthodes se traduit généralement par un accroissement global de la prévalence de la contraception. Néanmoins, de nombreuses femmes vivent dans des pays où la fourniture et l'utilisation de contraceptifs sont généralement limitées à une seule méthode. **Un assortiment de méthodes de contraception devrait être disponible et accessible pour permettre à chacun de choisir le type de méthode le mieux adapté à sa situation. Il**

convient toutefois également, s'agissant en particulier de la stérilisation à visée contraceptive, des stérilets et des implants hormonaux, de tenir soigneusement compte des capacités du système de santé et des compétences des prestataires de soins afin de garantir la meilleure qualité de soins cliniques.

Santé maternelle

78. Depuis 1994, le taux de mortalité maternelle dans le monde a baissé de 47 %, revenant de 400 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 210 en 2010. Ce recul concerne toutes les régions, les diminutions les plus importantes se situant en Asie de l'Est (69 %), en Afrique du Nord (66 %) et en Asie du Sud (64 %). Cependant, quelque 800 femmes dans le monde meurent encore chaque jour de complications liées à la grossesse et à l'accouchement, et les différences entre les régions développées et les régions en développement restent très profondes.

79. Cette amélioration générale recouvre cependant d'importantes inégalités socioéconomiques et géographiques. La plupart des pays en développement ne sont pas en voie d'atteindre les deux cibles de l'objectif du Millénaire n° 5, à savoir réduire des trois quarts entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle et assurer d'ici à 2015 l'accès universel à la médecine procréative. Le retard pris est particulièrement prononcé en Afrique subsaharienne. Les progrès concernant la survie des mères au cours des deux dernières décennies peuvent être attribués, en partie, à une meilleure disponibilité et une plus grande utilisation des soins prénatals, à la présence de personnel qualifié lors de l'accouchement, aux soins obstétriques d'urgence et à un usage accru de la contraception. **Pour éliminer les cas de mortalité et de morbidité maternelles évitables, les gouvernements devraient renforcer les systèmes de santé et notamment former des sages-femmes et d'autres prestataires de soins qualifiés, augmenter les investissements dans les soins obstétriques d'urgence et offrir des services de santé sexuelle et procréative plus près des lieux d'habitation, surtout dans les zones rurales ou isolées et les zones urbaines pauvres.**

Avortement médicalisé, traitement des complications liées à l'avortement non médicalisé, et soins postavortement

80. Les dernières estimations font état de 43,8 millions d'interruptions volontaires de grossesse dans le monde en 2008 (dont 27,3 millions en Asie, 6,4 millions en Afrique et 4,4 millions en Amérique latine). À l'échelle mondiale, le taux d'avortement est passé de 35 pour 1 000 femmes en âge de procréer en 1995 à 28 en 2008. Près de la moitié (49 %) des avortements en 2008 n'étaient pas médicalisés et étaient à l'origine de près de 13 % des décès maternels à l'échelle mondiale. Les décès à la suite d'avortements non médicalisés restent élevés en Afrique et en Asie mais sont largement évitables par le recours à la contraception et aux services d'avortement médicalisé. **Les gouvernements devraient tout faire pour réduire le recours à l'avortement en assurant un accès dans les meilleurs délais, en toute confidentialité et dans des conditions abordables à des méthodes de contraception modernes et de bonne qualité, notamment des moyens de contraception d'urgence et des préservatifs masculins et féminins, et en permettant à toute personne en quête d'assistance, quels que soient son âge et sa situation matrimoniale, d'avoir accès à des services de conseil; ils devraient également fournir des informations en matière de grossesse et de contraception par l'intermédiaire du système de santé, des groupes de la société civile,**

d'activités de sensibilisation auprès des populations et de programmes pour les scolaires et pour les jeunes favorisant les valeurs relatives à l'équité entre les sexes.

81. L'enquête mondiale a montré que 50 % des pays s'étaient attaqués à la question de la fourniture de services d'avortement sans risques, dans les limites de la loi, au cours des cinq dernières années. Une plus grande proportion de pays (65 %) ont indiqué avoir pris des mesures afin de prévenir les avortements non médicalisés et d'en gérer les conséquences. Le nombre de décès consécutifs à des avortements non médicalisés a fortement baissé depuis 1994, tout particulièrement dans les pays qui ont appliqué les directives, y compris techniques de l'Organisation mondiale de la Santé concernant l'avortement médicalisé, et soins postavortement. Ces pays ont apporté les changements nécessaires à la législation et aux pratiques pour traiter l'avortement comme un problème de santé publique, notamment en donnant accès à l'avortement médicalisé et aux soins et conseils après l'avortement. **Les gouvernements devraient prendre d'urgence des mesures pour fournir sans discrimination des soins postavortement conformes aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé afin de réduire encore le nombre de complications et de décès liés à l'avortement. Ils sont encouragés à lever tous les obstacles juridiques à l'accès des femmes et des adolescentes à l'avortement médicalisé, notamment les restrictions prévues par la législation en vigueur et, quand celle-ci le permet, ils devraient assurer la disponibilité de services sûrs et de bonne qualité en matière d'avortement de façon à préserver la vie des femmes et des filles.**

Infections sexuellement transmissibles

82. Le nombre de nouveaux cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) a augmenté de plus de 10 % entre 2005 et 2008, pour des raisons liées en grande partie à une hausse de la trichomonase et de la gonorrhée. Les taux les plus élevés d'IST se situent en général chez les hommes et les femmes âgés de 15 à 35 ans et vivant en milieu urbain, la plupart d'entre eux étant dans l'ignorance des infections sexuellement transmissibles et de leurs conséquences. Dans de nombreux pays, les systèmes de surveillance sont faibles ou inexistants. Pour nombre de ces infections, il existe des méthodes de diagnostic et des traitements efficaces, mais ceux-ci sont d'un coût inabordable ou bien ne conviennent pas à des systèmes de santé fragiles et insuffisamment financés. Les infections sexuellement transmissibles étant plus souvent symptomatiques chez les hommes que chez les femmes, l'examen de dépistage et le traitement chez les hommes peut être un moyen économique d'intervention au sein d'une population donnée. **Les gouvernements devraient s'attaquer d'urgence à la progression des infections sexuellement transmissibles en mettant l'accent sur la prévention, notamment un plus large accès à l'information et aux préservatifs masculins et féminins, et en mettant au point des tests de diagnostic et des traitements qui soient fiables, abordables et rapides, en particulier dans les milieux dépourvus et éloignés. Le diagnostic et le traitement chez les hommes et les garçons sont d'une grande importance pour lutter contre les infections sexuellement transmissibles au niveau de la population. Les gouvernements devraient s'engager à renforcer la surveillance de l'incidence et de la prévalence de ces infections au niveau mondial.**

VIIH et sida

83. À l'échelle mondiale, le nombre annuel de nouveaux cas d'infection à VIH est passé d'un maximum de 3,4 millions en 2001 à 2,3 millions en 2012, soit une baisse de 33 %. Chez les adultes, cette baisse s'explique en grande partie par une diminution de la transmission par voie sexuelle. Néanmoins, les progrès régionaux en matière de prévention masquent d'importantes disparités dans un même pays et d'un pays à un autre. Alors que, dans certains pays, le nombre de nouveaux cas continue de diminuer bien que moins rapidement, il a augmenté ces dernières années en Europe et en Asie centrale et il continue d'augmenter au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'efficacité des méthodes préventives varie selon les régions. La hausse substantielle du nombre de partenaires sexuels et la baisse de l'utilisation des préservatifs dans certains pays d'Afrique sont la preuve qu'il convient d'intensifier les efforts de prévention. **Les gouvernements et les partenaires mondiaux dans le domaine de la santé devraient s'attaquer aux disparités criantes des résultats des actions de prévention menées dans différentes parties du monde et auprès de différents groupes de population, entreprendre des recherches pour comprendre les causes sous-jacentes de ces disparités et partager les enseignements tirés des mesures ayant fait leurs preuves dans la réduction des infections à VIH dans les populations fortement touchées.**

84. En 2012, 9,7 millions de personnes ont bénéficié d'un traitement antirétroviral dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ce qui représente 34 % des personnes ayant droit au traitement. Si les efforts déployés à plus grande échelle pour prévenir la transmission mère-enfant du virus touchent désormais 62 % des femmes enceintes vivant avec le VIH, la couverture varie grandement à l'intérieur d'un même pays et d'un pays à un autre. Parmi les pays où l'épidémie est généralisée, 13 offrent un traitement antirétroviral à moins de 50 % des femmes infectées. La couverture des enfants nécessitant un tel traitement ne représente que la moitié environ du niveau de couverture des adultes, qui continuent de bénéficier en priorité de l'intensification des efforts. **Les gouvernements doivent assurer un accès universel à l'information, à l'éducation et aux services de conseils, y compris au dépistage volontaire et confidentiel du VIH, l'accent étant mis sur les jeunes, les groupes vulnérables et les personnes particulièrement exposées. Ils devraient s'engager, dans les délais les plus brefs possibles, à étendre la couverture universelle au traitement antirétroviral, en faisant porter tout spécialement les efforts sur l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH, sur le renforcement du suivi des enfants exposés au virus, sur l'amélioration de l'espérance de vie et de la qualité de la vie des mères séropositives et de toutes les personnes vivant avec le VIH et le sida, ainsi que sur la protection des droits de l'homme de ces personnes, en interdisant toute forme de stigmatisation, de discrimination ou de violence à leur encontre, y compris en obligeant les auteurs de tels comportements à répondre de leurs actes.**

Cancers de l'appareil reproducteur des femmes

85. Plus d'un demi-million de femmes sont atteintes chaque année du cancer du col de l'utérus, le deuxième cancer le plus répandu dans le monde chez les femmes en âge de procréation, et plus de 275 000 femmes en meurent chaque année, la grande majorité (242 000) dans les régions en développement. Si le cancer du col de l'utérus peut être prévenu grâce à un dépistage régulier par frottis vaginal ou

détection du virus du papillome humain, en plus du traitement précoce des lésions précancéreuses, ces procédés constituent encore un défi de taille pour des systèmes de santé peu développés. Le vaccin contre le virus du papillome humain est très prometteur pour la prévention du cancer du col de l'utérus. Dans les pays à revenu élevé, le cancer le plus répandu chez les femmes reste le cancer du sein, qui touche actuellement 70 femmes sur 100 000 et où son incidence est deux fois plus élevée que dans les pays à faible revenu. Cependant, en raison de l'insuffisance de l'accès au diagnostic et au traitement, la mortalité dans le monde en développement est semblable à celle des pays développés. **Les gouvernements devraient prendre conscience du problème que représentent les cancers de l'appareil reproducteur des femmes, en particulier les cancers du sein et du col de l'utérus, et s'y attaquer, notamment en renforçant les investissements dans la prévention, le dépistage systématique lors des soins primaires et l'orientation vers des services plus spécialisés.**

Maladies non contagieuses

86. Dans toutes les régions à l'exception de l'Afrique, les décès consécutifs à des maladies non transmissibles dépassent ceux dont les causes sont liées à une conjugaison d'affections maternelles, périnatales, transmissibles et nutritionnelles. Dans les pays en développement, où les maladies transmissibles continuent de représenter une part importante des décès, la mortalité liée à des maladies non transmissibles intervient à des âges plus précoces que dans les pays développés, faisant peser sur les systèmes de santé une double charge. Les maladies cardiovasculaires, les cancers, le diabète et les maladies respiratoires chroniques sont responsables de la plupart des décès liés à des maladies non transmissibles, les troubles mentaux constituant une part importante des incapacités. La progression des maladies non contagieuses tient à la croissance démographique et au vieillissement de la population, en plus de comportements à risques qui évoluent considérablement, notamment le tabagisme, la consommation d'alcool, l'inactivité physique, la mauvaise alimentation et l'obésité. Des accords intergouvernementaux récents ont souligné l'importance capitale de la prévention dans les efforts déployés aux niveaux national et international pour lutter contre les maladies non transmissibles. **Les gouvernements devraient promouvoir l'alphabétisation sanitaire à tous les âges, en mettant l'accent sur la prévention des maladies non transmissibles, sur une alimentation saine et la nutrition, sur la gestion du stress et les soins de santé mentale, sur les risques de l'abus du tabac et d'autres substances ainsi que sur les bienfaits de l'activité physique et de l'exercice.**

Renforcement du système de santé

87. Malgré des décennies d'avancées et d'innovations médicales sans précédent dans le domaine des soins de santé, des inégalités criantes persistent d'un pays à un autre et à l'intérieur d'un même pays en ce qui concerne l'accessibilité et la qualité des systèmes de santé. L'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud continuent d'avoir les systèmes de santé les moins accessibles et les plus fragiles, tels que mesurés par les indicateurs que sont la densité des agents sanitaires, la couverture des services essentiels, les systèmes d'information sanitaire, les approvisionnements en produits de santé et l'assurance qualité. Dans de nombreux pays à revenu intermédiaire et à revenu élevé, persistent des zones mal couvertes, et les services assurés à certains groupes de population précis, tels que les pauvres, les personnes âgées, les ruraux

ou les personnes habitant des quartiers de taudis urbains, les personnes non assurées ou sans papiers sont de piètre qualité.

88. De nouveaux progrès dans la réalisation du droit à la santé pour tous, et de la santé sexuelle et reproductive en particulier, ne peuvent être accomplis sans une attention soutenue à l'amélioration de la portée, du caractère abordable, de l'exhaustivité et de la qualité des services et des informations fournis par les systèmes de santé. **Les gouvernements, avec l'appui des donateurs, devraient accorder la plus haute priorité au renforcement de la structure, de l'organisation et de la gestion des systèmes de santé à tous les niveaux de soins, ainsi qu'à la mise en place et à l'entretien des infrastructures nécessaires telles que les routes et installations d'accès à une eau salubre.**

89. Il existe un rapport étroit entre la faible densité des agents sanitaires et les mauvais résultats en matière de santé, ce qui fait obstacle aux progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À l'échelle mondiale, l'insuffisance des effectifs de santé est estimée à 7,2 millions de personnes, les sous-effectifs étant les plus importants en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. La répartition mondiale des agents sanitaires est telle que c'est le plus souvent dans les pays où la charge liée aux maladies se fait le plus sentir que le nombre d'agents par personne est le plus faible. Les insuffisances sont exacerbées par une répartition spatiale qui laisse à désirer au sein des pays, la plus grosse proportion d'agents sanitaires, principalement les plus qualifiés, étant concentrée dans les centres urbains. **Les gouvernements et leurs partenaires de développement devraient revoir et améliorer les politiques et le financement des activités en matière de formation, de recrutement et de rémunération des travailleurs sanitaires, notamment des prestataires de soins de santé sexuelle et procréative, des sages-femmes et d'autres accoucheuses qualifiées; augmenter leurs effectifs, renforcer leurs capacités et leur permettre de répondre à des besoins changeants en matière de santé, en prêtant une attention particulière à une répartition géographique équitable; et veiller à ce que la main-d'œuvre sanitaire soit stable, capable de répondre à l'évolution des besoins de la population.**

IV. Mobilité et lieu de vie

90. La notion de lieu de vie a des dimensions à la fois sociales et spatiales. Un lieu sûr est essentiel pour le développement humain, tout comme la sécurité humaine – le fait de vivre à l'abri de la faim, de la peur, de la violence et de la discrimination – est une condition préalable essentielle pour le développement et le bien-être de toutes les personnes. Il est également essentiel que les migrants aient accès à un lieu sûr, d'où l'importance d'accorder l'attention voulue à la question des migrations internationales et à la planification des villes en expansion rapide afin qu'elles puissent accueillir tant les migrants ruraux que les citoyens pauvres et répondre à leurs besoins. Les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme protègent les droits relatifs à la sécurité humaine – le droit de toute personne à un niveau de vie décent, notamment en termes d'alimentation, d'habillement et de logement, ainsi qu'à l'amélioration constante de ses conditions d'existence – mais aussi les droits relatifs à la mobilité, notamment le droit d'une personne de circuler librement, de choisir librement sa résidence et de quitter librement tout pays.

91. Vu le nombre de personnes dans le monde qui n'ont pas de logement sûr, il est plus qu'urgent d'attirer davantage l'attention de la communauté internationale sur la question de la sécurité humaine. À la fin de 2012, on recensait au moins 10 millions d'apatrides et quelque 45 millions de personnes déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières de leur pays. En outre, 863 millions de personnes vivaient dans des bidonvilles, sans accès à l'eau potable ni à des réseaux d'assainissement et à un logement durable ou à la sécurité d'occupation, à quoi venaient s'ajouter des millions de sans-abri. **Pour faire face à ces problèmes, les États devraient respecter leurs obligations internationales et redoubler d'efforts pour trouver des solutions durables à la situation des personnes déplacées. Ils devraient également promouvoir des mécanismes participatifs d'aménagement du territoire, assurer une continuité entre les systèmes de santé urbains et ruraux, tout en répondant à la nécessité de fournir des logements sûrs.**

Migrations internes

92. Que les personnes se déplacent à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières de leur pays, de façon permanente, temporaire ou cyclique, leurs motivations profondes restent les mêmes : améliorer leur bien-être et leurs conditions de vie, trouver un emploi, fonder ou entretenir une famille, ou vivre en sécurité. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des estimations fiables sur les migrations internes, l'analyse des chiffres disponibles montre qu'en 2005, plus de 750 millions de personnes dans le monde vivaient dans leur pays d'origine mais pas dans la région où elles étaient nées. De plus en plus de femmes migrent seules ou en tant que chef de ménage et principal soutien de leur famille. La migration est généralement sélective étant donné que les ruraux les plus pauvres ne possèdent que rarement les ressources nécessaires pour migrer. Cependant, dans les cas de déplacement massif provoqué par un conflit, la famine ou une catastrophe naturelle, des populations entières migrent.

93. Étant donné que la plupart des gens se déplacent pour des raisons diverses, il est difficile d'établir une distinction claire entre migration volontaire et déplacement forcé. Les déplacements liés aux catastrophes naturelles sont généralement internes et de courte durée, alors que ceux motivés par une crise politique ou un conflit sont plutôt internationaux et durables. Tout déplacement, limité dans le temps ou durable, volontaire ou forcé, exige des ressources que les pauvres possèdent rarement. **Les gouvernements devraient protéger le droit des personnes de se déplacer dans leur pays afin d'améliorer leurs conditions de vie et de s'adapter à l'évolution de la situation sociale, économique, politique et environnementale. Ils devraient également prévenir les situations de déplacement forcé et y apporter des solutions durables, et assurer l'égalité des chances de tous les migrants internes ainsi que de leur accès à la protection sociale.**

Urbanisation

94. À l'échelle mondiale, la population urbaine augmente de plus de 1,3 million de personnes par semaine et, au cours des 30 prochaines années, la croissance démographique sera concentrée dans les zones urbaines. Depuis 2008, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plus de la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain. La taille des agglomérations est très variable : plus de 50 % des citoyens vivent dans des villes de moins de 500 000 habitants, 40 % vivent dans des agglomérations comptant entre 500 000 et 10 millions d'habitants, et

environ 10 % vivent dans des mégapoles de plus de 10 millions d'habitants. Entre 1990 et 2010, la croissance de la population urbaine a été concentrée pour l'essentiel (90 %) dans les pays en développement, où la proportion de citoyens est passée de 35 % à 46 % de la population totale. La population urbaine mondiale devrait augmenter de 2,6 milliards de personnes d'ici au milieu du siècle, tandis que la population rurale devrait commencer à diminuer et compter 300 millions de personnes de moins en 2050.

95. L'ampleur même du phénomène d'urbanisation au cours des prochaines décennies crée des opportunités et des défis sans précédent qui appellent des réponses inédites. Les zones urbaines offrent les avantages de la proximité, de la concentration et des économies d'échelle, qui facilitent la fourniture des services de santé, de protection sociale et d'éducation de base tout en optimisant l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources. Les villes offrent d'énormes avantages économiques en termes d'emplois et de création d'entreprises, mais aussi en termes de participation et d'autonomisation sociales et politiques. Mais la montée des inégalités urbaines a également aggravé la marginalisation de certains citoyens, avec notamment le développement des bidonvilles, exacerbé l'expansion des villes et limité les capacités des autorités d'assurer la sécurité de la population. À mesure que les villes se développent, leur gestion est de plus en plus difficile à assurer, en ce qui concerne notamment la circulation, la fourniture des services et le logement. Les citoyens les plus démunis sont souvent les plus touchés. Les choix politiques des gouvernements concernant le développement de la population, les plans d'urbanisation, le logement, la prestation des services et l'infrastructure détermineront dans une large mesure si les besoins et aspirations des nouveaux citoyens, en particulier les pauvres, ont été satisfaits. **L'urbanisation offre des possibilités de développement solidaire et durable dont les gouvernements doivent tirer parti en permettant à tous les citoyens actuels et futurs, surtout les pauvres, de profiter pleinement des avantages potentiels de la vie urbaine, notamment en assurant leur accès à des logements abordables et à des services essentiels tels que l'eau, l'assainissement et les transports, en accordant une attention particulière aux questions de la sécurité et de la sûreté.**

Problème des sans-abri et déplacements internes

96. Chaque jour, des millions de personnes dans le monde passent la nuit sans toit et sans savoir s'ils en auront un le lendemain. La sécurité foncière et immobilière est l'un des besoins les plus essentiels – et un aspect fondamental de la dignité humaine. Les personnes sans logement sûr ni titres de propriété se voient souvent privées d'accès aux services essentiels ou à un emploi décent, ce qui contribue à la précarité de leurs conditions de vie et accroît leurs risques d'être exploitées ou maltraitées. L'absence de titre de propriété constitue donc une menace pour la dignité humaine et crée un risque disproportionné de violence, de pauvreté et de maladie. Pour trouver de nouveaux moyens de s'attaquer à ce problème, s'agissant notamment des expulsions, il importe d'améliorer la collecte des données sur les sans-abri, de se pencher sur les causes de leur situation et de leur offrir une protection sociale. **Les politiques publiques devraient faire une plus grande place aux personnes sans sécurité de logement, notamment aux personnes déplacées par un conflit ou une catastrophe naturelle, aux apatrides, aux personnes vivant dans une région en conflit ou dans un logement temporaire ou précaire et aux sans-abri.**

97. Bien que la plupart des pays reconnaissent le droit à la propriété privée et que les lois nationales ne fassent généralement aucune différence entre hommes et femmes à cet égard, dans la pratique, les femmes sont souvent privées du droit d'accès à la terre et à la propriété. Lorsqu'elles n'ont pas le droit de posséder des terres ou ne peuvent exercer ce droit, les femmes risquent davantage d'être expulsées en cas de décès de leur mari. En outre, étant donné que l'accès au crédit est souvent subordonné à la possession d'actifs, les emprunteurs qui n'ont pas de ressources sont désavantagés, ce qui limite leurs possibilités économiques. L'absence de droits de propriété, ou la contestation de ces droits, compromet également le retour des personnes déplacées. **Les gouvernements devraient veiller à assurer l'égalité d'accès des femmes à la sécurité des droits fonciers, à la propriété des terres et d'autres biens, à l'héritage, au crédit, aux capitaux et aux marchés.**

Migrations internationales

98. Selon les estimations, le nombre de migrants internationaux dans le monde est passé de 154 millions en 1990 à 232 millions en 2013. De nos jours, il y a presque autant de migrations internationales entre pays en développement qu'entre ces pays et les pays développés. Du fait de la mobilité grandissante et de la diversification des flux migratoires, de nombreux pays sont aujourd'hui à la fois des pays d'origine, de transit et d'accueil. Les migrants actuels viennent de milieux culturels, économiques et sociaux très divers. Les femmes représentent près de la moitié des migrants internationaux et elles sont de plus en plus nombreuses à migrer seules ou en tant que chef de ménage. Du fait qu'elles vivent en général plus longtemps que les hommes, elles ont tendance à être surreprésentées dans les populations migrantes âgées. L'appel lancé à la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement en faveur du renforcement de la coopération internationale, régionale et bilatérale dans le domaine des migrations internationales reste d'actualité étant donné qu'il demeure nécessaire de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales des migrants internationaux, quel que soit leur statut migratoire. **Les gouvernements devraient renforcer la coopération internationale, régionale et bilatérale suivant une démarche globale et équilibrée qui assure des processus migratoires sûrs, réguliers et en bon ordre, promouvoir des politiques qui encouragent l'intégration et la réinsertion des migrants et assurer la transférabilité des avantages acquis.**

99. Selon les chiffres officiels, les envois de fonds des migrants à leur famille vivant dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire ont atteint 401 milliards de dollars en 2012. Cet argent est souvent investi dans la santé et l'éducation, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

100. Les migrations sont un facteur clef de développement économique et social des pays d'origine et d'accueil. Elles contribuent également au développement humain des migrants et de leur famille, en améliorant leurs capacités et en leur permettant d'avoir davantage de possibilités et de choix. En outre, les migrants jouent un rôle important dans les transferts qui bénéficient à l'ensemble de la société, notamment le transferts d'idées nouvelles, d'informations et de technologies. Mais les migrations ont aussi un coût social, notamment pour les enfants et les personnes âgées qui restent dans le pays d'origine, à quoi s'ajoute le problème de l'exode des cerveaux. Le départ des éléments les plus instruits et les

plus qualifiés de la population peut pénaliser le développement, en particulier des petits États en développement. Dans les pays d'accueil, les compétences des migrants sont souvent sous-utilisées en raison de la difficulté à obtenir les documents officiels requis et à faire reconnaître les qualifications obtenues à l'étranger. **Les gouvernements devraient reconnaître la contribution des migrants et des migrations aux pays d'origine et d'accueil, relever les défis associés à ce phénomène et améliorer la collecte et la diffusion des données sur les effets bénéfiques des migrations.**

101. Avec l'augmentation continue du nombre des migrants internationaux, les pays d'accueil ont la tâche difficile de promouvoir leur intégration sociale, politique et économique. L'intégration est généralement plus facile à un jeune âge, ce qui souligne l'importance de l'éducation pour les jeunes migrants, de leur accès aux services et de leur pleine participation à la vie sociale dans leur pays d'accueil. Le racisme et la xénophobie, exacerbés par la crise économique mondiale, ont altéré les relations entre les immigrants et la population locale dans un certain nombre de pays. **Les gouvernements devraient promouvoir et protéger efficacement les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire. Ils devraient également assurer la protection sociale de tous les migrants, lutter contre la discrimination, la haine et les autres crimes dont sont victimes ces derniers, protéger leur intégrité physique et leur dignité ainsi que l'expression de leurs croyances et de leurs valeurs culturelles conformément aux principes relatifs aux droits de l'homme.**

Réfugiés

102. Le nombre de réfugiés dans le monde s'établissait à 15 millions en 2012, après avoir atteint le chiffre record de près de 18 millions en 1992. Selon les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en 2012 les réfugiés venaient principalement d'Afghanistan (2,6 millions), de Somalie (1,1 million) et d'Iraq (750 000), tandis que les trois principaux pays en développement ayant accueilli des réfugiés étaient le Pakistan (1,6 million), la République islamique d'Iran (870 000) et le Kenya (565 000). La Jordanie et le Liban ont été particulièrement touchés par le récent afflux de réfugiés qui ont fui la République arabe syrienne.

103. En 2012, plus de 8 réfugiés sur 10 vivaient dans des régions en développement. L'Asie occidentale, en particulier, accueille un nombre disproportionné de réfugiés, dont quelque 5 millions se trouvent sous la protection de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Par rapport à leurs capacités d'accueil, le Pakistan, l'Éthiopie et le Kenya ont supporté la plus lourde charge de réfugiés en 2012.

104. Les réfugiés connaissent nombre des problèmes similaires à ceux des personnes déplacées dans leur propre pays, notamment le double problème du déplacement et de la perte des moyens de subsistance dans les lieux d'installation. Étant donné que les réfugiés risquent la persécution et ne sont pas protégés par leur propre État, leurs pays de destination doivent leur accorder l'asile et leur prêter assistance afin d'assurer le respect de leurs droits fondamentaux et de leur dignité. La présence continue et prolongée de grands nombres de réfugiés rappelle à la communauté internationale qu'elle doit redoubler d'efforts pour apporter des solutions durables au problème des réfugiés. **Les gouvernements, appuyés par la**

communauté internationale, devraient renforcer la protection et l'aide accordées aux réfugiés en leur octroyant un asile temporaire, leur fournir nourriture et abris et en leur permettant d'accès aux services de santé, d'éducation et autres services sociaux, tout en facilitant leur insertion sur place, leur rapatriement librement consenti ou leur réinstallation dans un pays tiers.

V. Gouvernance et respect du principe de responsabilité

105. En tant que pierre angulaire de la bonne gouvernance, le respect du principe de responsabilité exige un pouvoir politique fort, des institutions publiques efficaces et des lois, des politiques, des institutions et des procédures qui encouragent la participation libre, active et éclairée de tous, sans discrimination. Le respect du principe de responsabilité représente un recentrage sur les droits auxquels chacun peut prétendre, plutôt que sur les besoins. Ce changement d'orientation pourrait transformer les rapports de force entre les hommes et les femmes, entre les prestataires et les utilisateurs de services, et entre l'État et les citoyens. La Conférence internationale sur la population et le développement a suscité un élan en faveur de la création et de la redynamisation des institutions, notamment celles qui traitent des questions de population et de développement durable, des besoins des adolescents et des jeunes en général, ainsi que de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. Une gouvernance efficace nécessite des systèmes de gestion des données et d'information, mais dans bien des cas les données existantes restent sous-utilisées et ne sont pas suffisamment prises en compte pour la planification, la budgétisation et l'évaluation du développement. On a constaté au cours des 20 dernières années un accroissement sensible de la participation des bénéficiaires cibles à la planification et à l'évaluation des investissements en faveur d'activités découlant de la Conférence internationale sur la population et le développement, grâce à la reconnaissance et à l'intégration des vastes réseaux de la société civile et d'organisations non gouvernementales.

Prise en compte de la dynamique des populations dans la planification du développement

106. Les données démographiques montrent comment les caractéristiques des individus influencent les possibilités de développement, comment les individus interagissent avec leur environnement, où ils vivent ou partent s'installer, s'ils vivent dans de bonnes conditions ou dans la crainte et l'insécurité, et quels sont leurs besoins en matière de services publics et de protection sociale. La dynamique des populations met en lumière des disparités démographiques criantes et des tendances très diverses : accroissement du nombre de personnes âgées dans le monde, notamment en Europe et dans certaines régions d'Asie et d'Amérique latine; population jeune et fécondité toujours élevée en Afrique; et évolution de la structure des ménages dans de nombreuses régions, avec une proportion grandissante de ménages d'une personne ou monoparentaux. Il est essentiel d'investir dans les moyens de suivre et de prévoir l'évolution de la dynamique des populations et de la pyramide des âges afin de disposer des informations nécessaires pour déterminer où et comment investir au mieux les ressources consacrées au développement et protéger les droits et la dignité de l'homme. **Les gouvernements devraient tenir compte de la dynamique des populations dans la planification et la mise en œuvre de projets de développement dans tous les secteurs, aux niveaux national**

et infranational et, si nécessaire, créer des institutions à cette fin ou renforcer celles qui existent. Ils devraient également s'employer à collecter, analyser et diffuser les données sur la population, ventilées selon des critères essentiels pour le développement, afin de suivre les progrès accomplis, de prendre les mesures nécessaires pour combler les lacunes et de mettre les autorités publiques devant leurs responsabilités.

Renforcement du secteur du savoir

107. Il existe de vastes lacunes dans les connaissances sur les questions de population et de développement dans les pays du monde du Sud, notamment : données d'état civil, de recensement et d'enquête par sondage incomplètes ou non fiables, faible utilisation des innovations telles que les systèmes d'information géographique et, plus généralement, insuffisance des capacités d'utilisation des données au service du développement. Il est urgent de renforcer les capacités dans le domaine des études démographiques et des sciences sociales connexes et d'améliorer les liens productifs entre les chercheurs dans le domaine de la population et de la santé, d'une part, et les spécialistes du développement et les décideurs, d'autre part, de sorte que les données démographiques puissent contribuer à une gouvernance fondée sur le savoir aux niveaux national et infranational.

108. Depuis 1994, de nouvelles institutions liées aux objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement ont été créées, notamment dans des domaines tels que la dynamique des populations et le développement durable, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et les adolescents et les jeunes en général. On a commencé à recueillir de nouveaux types de données, et de nouvelles technologies et méthodes de collecte des données traditionnelles ont été adoptées. Toutefois, les possibilités sont loin d'être épuisées, pour ce qui est notamment de la mise à niveau des systèmes de collecte, de traitement et de diffusion des données afin de gagner en efficacité et d'économiser davantage, et les progrès restent insuffisants dans de nombreux pays pour promouvoir une gouvernance ainsi que des plans et stratégies de développement véritablement fondés sur le savoir. **Il est urgent que les gouvernements s'intéressent davantage à la planification générale du secteur du savoir, en ce qui concerne notamment l'allocation des ressources et les investissements dans le capital humain.**

109. Dans le secteur du savoir, il est particulièrement urgent d'accroître le volume et la qualité des ressources humaines, de renforcer l'état civil et d'autres sources de données administratives et statistiques sur les migrations, d'adopter les nouvelles méthodes et technologies, de diffuser les données et de démocratiser leur utilisation, et de faire en sorte que les données démographiques soient utilisées pour prendre des décisions avisées. Il importe de réduire la dépendance à l'égard des données d'enquête et de parvenir à une utilisation équilibrée de toutes les sources de données pertinentes, y compris les registres d'état civil et autres sources de données administratives. **Les gouvernements et les institutions internationales devraient redoubler d'efforts pour collecter davantage de données et en améliorer l'accessibilité et la qualité, et publier davantage de données sur la population, la santé et le développement afin de faciliter le partage et l'utilisation des connaissances. En outre, les gouvernements devraient renforcer les capacités nationales et celles de la société civile en matière d'utilisation des données nationales et infranationales aux fins de planification et de responsabilisation.**

Ils devraient également promouvoir une architecture sociale qui rende les données et les connaissances accessibles à tous, pour alimenter le débat public et aider à formuler des politiques dans tous les secteurs de la société, sans exclusion.

Participation systématique et de tous

110. Il incombe aux gouvernements, de même qu'aux institutions locales, nationales, régionales et internationales, de veiller au respect de la dignité humaine et des droits de la personne, essentiel au développement durable. Tous les individus, hommes et femmes, jeunes et vieux, doivent être libres et capables de participer, aux plans social, politique et économique, à titre individuel et en tant que membres des diverses communautés, aux débats et aux activités concernant le développement et de contrôler l'action des pouvoirs publics. Il est essentiel que les femmes et les jeunes en particulier puissent participer à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques, notamment en tant que membres du parlement et autres assemblées à différents échelons du gouvernement, et que les femmes aient la possibilité d'exercer les fonctions d'avocat ou de magistrat.

111. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, plusieurs pays ont créé des chambres distinctes où siègent des magistrats femmes pour connaître des affaires de violence à l'encontre des femmes. Lorsque des postes leur sont ouverts dans les organismes de maintien de l'ordre, les femmes peuvent jouer un rôle important dans leur communauté en tant qu'interlocutrices pour les questions concernant la violence à l'égard des femmes. **Les gouvernements devraient garantir et faciliter la participation active de tous, notamment par l'intermédiaire des acteurs non gouvernementaux, à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et des programmes, ainsi qu'à la fourniture de services sociaux et de santé de base de qualité et accessibles à tous. Les représentants des pauvres, des groupes qui sont souvent victimes de discrimination, d'exclusion ou de marginalisation et des autres bénéficiaires des programmes de développement doivent être systématiquement inclus et dotés des moyens de participer à ces efforts. Les institutions, y compris les institutions internationales, devraient mettre au point des mécanismes qui permettent à ces groupes de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et des programmes.**

Amélioration des systèmes de responsabilisation

112. La collaboration multilatérale et l'instauration de partenariats efficaces se sont avérées essentielles pour la mise en œuvre du Programme d'action et sont indispensables à l'efficacité des processus mondiaux de développement. Au niveau national, l'attention s'est recentrée sur la création de vastes partenariats de gouvernance. Au niveau international, la coopération multilatérale, régionale, Sud-Sud et triangulaire est devenue indispensable pour réunir les acteurs mondiaux et les gouvernements, donner des impulsions fortes et cohérentes au niveau mondial et transférer les pratiques optimales aux pays qui doivent faire face à des problèmes similaires en matière de population et de développement. Cependant, la coopération n'est efficace que si elle repose sur les principes de cohérence et de responsabilisation afin de garantir que l'aide au développement et les nouveaux partenariats mondiaux tirent pleinement parti des possibilités de développement au lieu d'exacerber les divisions et de faire double emploi.

113. En tant qu'éléments clefs d'une bonne gouvernance, les systèmes de responsabilisation facilitent la réalisation des objectifs de développement fondés sur les droits, garantissent que le public et tous les décideurs ont accès à des données et à des savoir de qualité et créent les conditions voulues pour que tous les citoyens, leurs représentants informés et les acteurs de la société civile puissent contrôler l'action du gouvernement ainsi que des organismes publics et des autres acteurs clefs. Il faut des lois nationales et internationales, des pratiques administratives et des systèmes de protection pour assurer l'égalité d'accès aux programmes et à des services de qualité, prévenir les abus, remédier aux lacunes et défaillances systémiques et offrir des moyens de réparation. **Les gouvernements devraient veiller à instaurer des mécanismes efficaces d'examen et de contrôle de l'administration publique, notamment des systèmes nationaux de protection des droits de l'homme, des tribunaux, des organes de révision des décisions administratives, des procédures parlementaires permanentes et des forums ouverts aux populations locales.**

VI. Durabilité

114. La conception actuelle, dans le domaine du développement, repose sur un modèle social et économique qui favorise la production, l'accumulation et la consommation de biens et de services en quantité toujours croissante. Si l'amélioration du bien-être des pauvres passe par une hausse de consommation, les bienfaits d'une telle hausse sont beaucoup plus limités à des niveaux de revenus élevés. La croissance de la population mondiale ralentit certes, mais la production et la consommation augmentent et devraient continuer de le faire aussi longtemps que les ressources naturelles le permettront. La hausse constante de la consommation des plus riches conjuguée à la multiplication rapide du nombre de personnes disposant de suffisamment de ressources pour consommer dans des proportions nuisibles pour l'environnement menacent de perturber des systèmes environnementaux essentiels, en particulier climatiques.

115. Les risques auxquels on s'expose en ignorant les problèmes environnementaux créés par la course à la croissance ininterrompue de la production et de la consommation sont de plus en plus évidents. Pour certains experts, l'activité humaine est sur le point de dépasser, ou a déjà dépassé, les seuils écologiques que peuvent tolérer les systèmes terrestres et les cycles naturels essentiels. Les menaces qui pèsent sur la biodiversité, le cycle de l'azote et les changements climatiques comptent parmi les sujets qui suscitent le plus d'inquiétude, et la dégradation des terres et des sols, la production excessive de phosphore, la diminution de l'ozone stratosphérique, l'acidification des océans, l'épuisement et la dégradation des ressources d'eau douce, les changements dans l'utilisation des terres et ceux affectant la couverture terrestre, ainsi que la pollution de l'air et la pollution chimique, sont aussi des problèmes majeurs. **Il est indispensable d'opérer des changements radicaux en adoptant des modes de production et de consommation plus durables en vue de ralentir l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles, de recentrer le développement sur les objectifs de la réalisation des droits de l'homme et de la dignité pour tous, et d'ouvrir et nourrir des perspectives de bien-être économique et social pour toutes les générations futures.**

116. Traditionnellement, on s'est appuyé sur la technologie pour pallier le caractère limité des ressources naturelles et éviter de trop influencer sur l'environnement. Les progrès technologiques peuvent et doivent contribuer aux efforts visant à concilier croissance économique, consommation et préservation des ressources environnementales. Même si certaines technologies qui ont déjà fait leurs preuves sont mises en œuvre à plus vaste échelle, il faudra aussi recourir à l'innovation pour développer des technologies nouvelles en vue de réduire l'impact des activités sur l'environnement dans les proportions ambitieuses qui restent à atteindre dans les décennies à venir. Pour un avenir durable, il faudra faire des progrès dans les domaines du rendement énergétique et de la conservation de l'énergie. **Les gouvernements devraient supprimer toutes les entraves à la durabilité en favorisant un recours de plus en plus systématique aux technologies propres et à l'innovation, et promouvoir et mettre au point des modes de production et de consommation durables – grâce à la recherche dans les domaines des technologies propres, et à la coopération technique entre les pays et les régions, notamment par un partage, décidé d'un commun accord, de toutes les technologies pertinentes.**

117. Tout changement des modes de consommation commence au niveau de la société. Les gouvernements doivent fournir des infrastructures et des services publics de base efficaces : eau potable; système de santé public solide, qui fonctionne bien et qui soit accessible à tous; enseignement public universel; systèmes de transports publics qui soient rationnels au plan énergétique; services collectifs de distribution réglementés et fiables; et logement abordable. De même, ils doivent mettre en place des mesures incitatives pour encourager le passage à des systèmes de production plus verts, tout en réduisant les subventions lorsque des énergies non renouvelables sont utilisées. Ces services et mesures incitatives peuvent contribuer à réduire la consommation en général, à aller dans le sens d'une plus grande dignité, à offrir des perspectives et à modifier les comportements individuels. **Les gouvernements peuvent influencer sur la direction prise par les modes de consommation et favoriser la dignité et la durabilité sociale en investissant dans des services publics universels qui garantissent que les fruits du développement sont redistribués à tous sans discrimination.**

118. Les individus ont aussi un rôle à jouer dans la transformation des modes de consommation. Si les pauvres n'ont que peu ou pas de choix dans ce domaine et si, comparativement, ils consomment effectivement moins, ils supportent la majorité des coûts environnementaux dus aux déchets et sous-produits industriels, en plus des conséquences actuelles et futures des changements climatiques. À un niveau de revenu plus élevé, malgré un choix considérable, les individus consomment trop souvent de manière non durable.

Liens entre populations et environnement

119. Une erreur fréquente, lorsqu'il s'agit de faire le lien entre démographie et changements climatiques, ou tout autre aspect environnemental, est de considérer qu'on peut assimiler unité démographique et unité de consommation et en déduire qu'une baisse du taux de fécondité, dans les pays pauvres où il est élevé, représente la panacée face au dilemme environnemental. Une étude a montré que seulement 35 % de la population mondiale (soit près de 2,5 milliards de personnes) a un profil de consommation qui contribue ne serait-ce qu'un peu aux émissions mondiales. Sur ce nombre, moins d'un milliard de personnes consomment suffisamment pour avoir

une incidence réelle sur les émissions, et une minorité encore plus restreinte est responsable d'une part écrasante des dommages causés à l'environnement.

120. Bien qu'une stabilisation immédiate de la population permettrait d'améliorer les choses à long terme, elle n'aurait qu'une incidence limitée sur la situation écologique mondiale à court terme. D'un côté, à quelques exceptions près, les indices de fécondité des pays affichant les niveaux de consommation les plus élevés sont déjà faibles – voire inférieurs au seuil de remplacement. De l'autre, les pays dont l'indice de fécondité est élevé sont généralement enfermés dans la pauvreté et leur niveau de consommation est faible. Se développer et améliorer le niveau de vie est un droit pour les pays pauvres et leurs populations et, pour relever ce défi, la croissance économique est indispensable. Or, elle entraîne l'augmentation de la consommation et, à moins que cette augmentation ne s'effectue selon un modèle radicalement différent de celui qui a été observé dans les pays riches, elle nuira encore un peu plus à l'environnement et compromettra la durabilité. Il faudra donc repenser ce modèle en intégrant la notion que le bien-être des populations ne repose pas et ne doit pas reposer uniquement sur la hausse de la consommation. **Il conviendra d'opérer une transformation collective, où le bien-être social découlera de modes de vie et de moyens de subsistance plus équitables qui affectent moins l'environnement, l'accent étant mis sur l'innovation et sur une action collective plus efficace face aux défis mondiaux.**

VII. Financement du Programme d'action

121. Lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, en 1994, la communauté internationale a estimé que 17,0 milliards, 18,5 milliards, 20,5 milliards et 21,7 milliards de dollars seraient respectivement nécessaires en 2000, 2005, 2010 et 2015 pour financer les activités dans les quatre grands domaines ci-après : planification familiale; services de base de santé procréative; activités de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida; et programmes de collecte, d'analyse et de diffusion des données sur la population. Il était prévu que deux tiers du montant requis seraient mobilisés par les pays en développement eux-mêmes et un tiers par la communauté internationale.

122. Si, immédiatement après la Conférence, le flux de ressources financières a connu une nette augmentation, l'aide atteignant 2 milliards de dollars en 1995, l'élan suscité par la Conférence n'a toutefois pas duré, et le niveau de financement est resté autour de 2 milliards de dollars par an pendant plusieurs années. Grâce en partie aux actions de sensibilisation menées dans le cadre de l'examen quinquennal du Programme d'action, il est passé à près de 2,6 milliards de dollars en 2000, avant d'atteindre 3,2 milliards de dollars en 2002. Cette tendance à la hausse s'est ensuite accélérée, avec 7,3 milliards de dollars en 2005 et 10,5 milliards de dollars en 2008. Par la suite, le niveau de financement a connu une croissance beaucoup plus lente, en partie à cause des effets persistants de la crise financière mondiale. En 2011, l'aide s'élevait à 11,4 milliards de dollars, soit près de 9 milliards de dollars de moins que le montant prévu en 1994.

123. Même s'ils ont augmenté, les financements sont restés insuffisants pour permettre de répondre aux besoins croissants des pays en développement. En 2009, en vue de garantir des fonds suffisants pour chacun des quatre grands domaines du Programme d'action, le Fonds des Nations Unies pour la population a révisé les

estimations qui avaient été faites en fonction des nouveaux besoins et coûts. Les montants estimatifs révisés (64,7 milliards de dollars pour 2010 et 69,8 milliards pour 2015) sont beaucoup plus élevés que les estimations initiales de 1994, d'une part parce qu'ils se fondent sur les besoins et coûts de 2009, mais aussi parce qu'ils englobent certaines interventions (traitements et soins pour les malades du sida, et dépistage et traitement des cancers des organes reproducteurs) qui ne faisaient pas partie du programme d'origine. Ils correspondent à des estimations du montant minimum requis pour répondre à des besoins croissants dans les quatre catégories. De nouvelles révisions pourraient être faites en fonction des conclusions de l'examen opérationnel.

124. La plus grande partie de l'assistance (66 % en 2011) a servi à financer des activités liées à la prévention des infections sexuellement transmissibles, principalement du VIH/sida. Un total de 8 % a été consacré aux services de planification familiale, 22 % aux services de base de santé procréative et 4 % à la recherche de base, aux données démographiques et à l'analyse des politiques de développement. Au fil des années, la part de l'aide consacrée à la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida est passée de 9 % en 1995 à un pic de 75 % en 2007, la part consacrée aux trois autres composantes ayant quant à elle nettement diminué au cours de la même période, passant de 55 % à 5 % pour les services de planification familiale, de 18 % à 17 % pour les services de base de santé procréative et de 18 % à 3 % pour la recherche de base, les données et l'analyse des politiques. En valeurs, les fonds alloués à la planification familiale, qui, après être tombés à 393,5 millions de dollars en 2006, ont commencé à augmenter et ont atteint 992,5 millions de dollars en 2011. Les crédits alloués aux services de base de santé procréative (aussi bien en valeurs qu'en pourcentage) ont baissé en 2011.

125. Les ressources financières générées au niveau national (gouvernement, organisations non gouvernementales nationales et fonds privés) représentent la majorité des financements des composantes chiffrées du Programme d'action. Bien que cela soit beaucoup plus difficile à mesurer, on estime que les pays en développement et les pays en transition ont mobilisé en 2011 un montant sans précédent de 55 milliards de dollars pour les activités liées à la population. Cette augmentation considérable par rapport aux années précédentes s'explique en partie par les dépenses importantes de la Chine dans le domaine de la planification familiale, mais les derniers chiffres pourraient ne pas être tout à fait comparables à ceux des estimations passées car de nouvelles données de l'Organisation mondiale de la Santé sur les dépenses diverses ont été prises en compte.

126. Le chiffre global des dépenses nationales reflète l'engagement des pays en développement, quel que soit le montant mobilisé, et masque les écarts importants qui peuvent exister entre les pays en ce qui concerne leur capacité à mobiliser des ressources pour les activités liées à la population. Il s'explique principalement par les dépenses consenties par quelques grands pays alors que de nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, ne peuvent générer les ressources nécessaires pour financer leurs propres programmes et dépendent fortement de l'aide de donateurs.

127. Alors que le terme des 20 ans fixé dans le Programme d'action est sur le point d'être franchi, il devient urgent que la communauté internationale :

a) S'engage à nouveau à mobiliser des ressources suffisantes pour mettre pleinement en œuvre le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement, et qu'elle procède à une nouvelle révision des coûts en fonction des résultats de l'examen;

b) Renforce la collaboration et coordonne les politiques de financement et les procédures de planification des donateurs, afin d'éviter les doubles emplois, de mettre en évidence les lacunes du financement et de s'assurer que les ressources sont utilisées aussi efficacement et rationnellement que possible;

c) Renforce le rôle du secteur privé dans la mobilisation de ressources à l'appui de la population et du développement;

d) Effectue un suivi des fonds dépensés pour la population et qu'elle s'assure que les objectifs financiers sont atteints.

VIII. La Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014

Cadre de suivi

128. L'examen des 20 ans de mise en œuvre du Programme d'action montre qu'il est nécessaire d'adopter une méthode plus systématique pour suivre les progrès et les résultats par rapport aux objectifs fixés dans le Programme. Au cours des deux décennies écoulées depuis 1994, de nombreux efforts ont été faits pour mettre en place des moyens de mesurer la protection des droits de l'homme et les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, d'évaluer la qualité et la quantité des services de santé sexuelle et procréative, et de mettre au point des indicateurs pour les autres dimensions du développement humain, notamment les progrès effectués dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

129. L'examen opérationnel de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 a commencé par l'élaboration d'un cadre de suivi, qui se poursuivra pendant la définition du programme mondial de développement pour l'après-2015 par les États Membres. Le cadre proposé fournira des éléments prêts à l'emploi qui permettront d'assurer le suivi des activités au regard du nouveau programme. Il offrira par ailleurs une base sur laquelle s'appuyer pour rendre compte aux organes conventionnels et aux organes intergouvernementaux du système des Nations Unies des progrès réalisés à l'échelle nationale et mondiale, notamment au sujet des engagements pris dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement. Il permettra ainsi de mieux suivre et évaluer la mise en œuvre du Programme d'action.

La Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015

130. L'impératif du programme de développement pour l'après-2015 est de rassembler les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable au sein d'une même série d'objectifs. Les conclusions de l'examen opérationnel de l'état de la mise en œuvre du Programme d'action offrent

une feuille de route concrète pour parvenir à intégrer ces objectifs souvent disparates. L'expérience de ces 20 dernières années confirme de manière indubitable la constatation unanime de la Conférence internationale sur la population et le développement, à savoir que le respect, la protection, la promotion et la réalisation des droits de l'homme sont autant de prérequis indispensables à l'amélioration de la dignité et du bien-être des populations et à l'autonomisation qui leur permet d'exercer leurs droits dans le domaine de la procréation, et que les droits liés à la santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'une bonne compréhension des implications de la dynamique des populations, sont des fondations essentielles sur lesquelles doit reposer le développement durable. En outre, en protégeant les droits des jeunes, en investissant dans leur éducation pour s'assurer qu'elle soit de grande qualité, en s'efforçant de leur ouvrir des perspectives d'emploi décent, en leur permettant d'acquérir des compétences utiles pour assurer leur subsistance, et en leur donnant accès à des services de santé sexuelle et reproductive et à une éducation sexuelle complète, on renforcera leur capacité de résistance et l'on créera les conditions nécessaires à la pleine réalisation de leur potentiel. Bâtir un monde qui garantisse la dignité des populations donne des fondations solides à la réalisation de l'objectif global et collectif du développement durable. En mettant à jour et en faisant avancer le projet fondé sur les droits défini dans le Programme d'action, les gouvernements peuvent atteindre les objectifs fixés en 1994 tout en créant un socle plus solide permettant d'ancrer un développement intégré et durable pour l'avenir.

Suivi

131. Pour mener une action collective efficace face aux défis mondiaux définis dans le cadre de suivi, sur la base des conclusions de l'examen, l'Assemblée générale, en coopération avec les organes directeurs des organisations du système des Nations Unies, devra jouer un rôle de chef de file en procédant à l'examen des mécanismes institutionnels et de gouvernance qui ont été mis en place pour s'attaquer aux problèmes mondiaux, en vue d'assurer une coordination efficace, ainsi que l'intégration et la cohérence aux niveaux national, régional et mondial, à la mesure de l'ampleur de l'action nécessaire à un développement durable fondé sur les droits.

132. L'Assemblée générale, à sa session extraordinaire consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, aura l'occasion déterminante de donner suite aux conclusions et recommandations issues de l'examen opérationnel concernant la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action au-delà de 2014. Elle est invitée à réfléchir à des moyens de prendre en compte ces conclusions et recommandations lors de l'examen préliminaire du programme de développement pour l'après-2015 et des préparatifs de la session extraordinaire, en vue d'appliquer pleinement les principes d'égalité, de dignité et de respect des droits au bénéfice des générations futures, et de garantir un développement durable.